

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/PV.818
7 janvier 1957
FRANCAIS



Onzième session
PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT DIX-HUITIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,
le lundi 7 janvier 1957, à 15 heures.

Président : M. BELAUNDE (Pérou)

La question de Corée /Point 21 de l'ordre du jour/ (suite)

Discussion générale

Discours de :

M. Urquia	(Salvador)
M. Jamali	(Irak)
M. Serrano	(Philippines)
M. Krishna Menon	(Inde)
Sir Percy Spencer	(Australie)
M. Perera	(Ceylan)
M. Carbajal-Victorica	(Uruguay)
M. Bayulken	(Turquie)
M. Mezincescu	(Roumanie)
M. Schiff	(Pays-Bas)
M. Perez-Perez	(Venezuela)
M. de Guiringaud	(France)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.818. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

QUESTION DE COREE /Point 21 de l'ordre du jour/: a) RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE; b) PROBLEME DES ANCIENS PRISONNIERS DE LA GUERRE DE COREE : RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE L'INDE (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je prie le premier orateur inscrit sur la liste de bien vouloir me permettre de donner tout d'abord la parole au représentant du Salvador afin qu'il présente à la Commission son projet de résolution (A/C.1/L.159).

M. URQUIA (Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Ce matin, lors de ma courte intervention, en parlant du projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis à l'égard de la question de Corée, j'ai déclaré que ma délégation croyait à la nécessité d'exprimer la reconnaissance de l'Assemblée générale pour les efforts réalisés par les Gouvernements de l'Inde, de l'Argentine et du Brésil, entre autres, en vue de contribuer à la solution du problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée. Plusieurs délégations ont approuvé cette idée et, en collaboration avec mes collègues de l'Equateur et du Venezuela, j'ai fait distribuer cet après-midi à la Première Commission le projet de résolution A/C.1/L.159 dont je vais vous donner lecture :

"L'Assemblée générale,

Ayant pris note du rapport du Gouvernement de l'Inde sur le problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée (A/3203),

Exprime sa reconnaissance aux Gouvernements de l'Inde, de l'Argentine et du Brésil pour leur précieuse collaboration à la solution du problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée."

Il n'est point besoin d'entrer ici dans le détail des motifs pour lesquels nous avons cru bon de soumettre ce projet de résolution. Nous avons l'intention, à l'origine, de proposer un amendement au projet de résolution des Etats-Unis, mais nous nous sommes aperçus qu'il concernait avant tout la solution des aspects politiques du problème et nous sommes convenus, M. Perez-Perez, M. Trujillo et moi-même, de présenter en définitive un projet de résolution indépendant. Laissant de côté les aspects politiques, nous n'envisageons que le côté humanitaire du problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée. Je ne pense pas que ce texte, qui ne fait que rendre hommage aux Gouvernements de l'Inde, de l'Argentine et du Brésil, puisse susciter la moindre objection.

M. JAMALI (Irak) (interprétation de l'anglais) : La délégation de l'Irak a toujours appuyé l'intervention des Nations Unies en Corée comme une mesure conforme aux principes et aux buts de la Charte et de nature à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Si cette intervention n'avait pas eu lieu, le monde aurait été témoin de plusieurs autres "Corées". Nous regrettons seulement que les Nations Unies n'aient pas été en mesure d'appliquer le même principe et d'intervenir avec la même rapidité pour s'opposer à l'agression dans d'autres secteurs. Si, par exemple, l'invasion israélienne en Egypte avait été stoppée grâce à une intervention armée, comme ce fut le cas en Corée, la situation serait aujourd'hui très différente de ce qu'elle est dans le Moyen-Orient.

Le partage de la Corée a été l'une des tragédies de la deuxième guerre mondiale. Si cette situation subsiste encore, il faut en attribuer la faute à la politique expansionniste du monde communiste. Par la subversion, par l'agression, par l'infiltration, le communisme veut s'étendre toujours davantage et conquérir toujours plus de territoires. C'est parce que les communistes refusent les procédures démocratiques, c'est parce qu'ils poursuivent leurs efforts d'infiltration, que la Corée continue d'être partagée en Corée du Nord et en Corée du Sud. Ainsi, comme l'Allemagne et le Vietnam, ce pays révèle les résultats de la tactique communiste. La Corée a été partagée non pas parce que le peuple coréen le désirait, mais contrairement aux aspirations de la population. Les patriotes coréens voudraient voir une Corée unifiée, indépendante et démocratique, comme le sont la plupart des Membres des Nations Unies. Mais le communisme est un obstacle à la réalisation de ce dessein.

Il admet bien une Corée unifiée, mais unifiée sous le régime communiste, une Corée indépendante, mais satellite de la Chine communiste.

Les communistes ne comprennent pas le mot "démocratique" comme nous l'entendons aux Nations Unies. Pour un communiste, démocratie signifie dictature. Aussi ne sommes-nous pas surpris de lire, à la première page du rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée :

"Aucun changement essentiel ne s'est en fait produit dans cette situation depuis que la Commission a fait rapport à l'Assemblée l'an dernier". (A/3172, page 1)

L'an dernier, la Commission avait déclaré qu'elle ne pouvait rien faire pour atteindre ses objectifs fondamentaux, notamment l'unification de la Corée.

Nous avons le regret de lire, au paragraphe 9 du rapport de la Commission :

"Au cours de l'année, rien n'est venu prouver que les autorités de la Corée du nord aient modifié sensiblement leur attitude. D'après certaines sources, elles auraient exprimé le désir de voir des contacts s'établir entre le nord et le sud, mais elles ne se sont pas montrées disposées à accepter les principes sur lesquels les Nations Unies estiment qu'un progrès pourrait reposer. Les autorités de la Corée du nord ont appuyé certaines initiatives en faveur d'une conférence qui se réunirait hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies pour discuter le règlement de la question de Corée." (A/3172, page 2)

Cela étant, ma délégation est d'avis que les Nations Unies doivent s'attacher aux principes suivants : premièrement, persuader les communistes, partout où ils se trouvent, que l'agression ne paie pas; ensuite, qu'elles ne sont pas disposées à tolérer l'agression où qu'elle se produise, même en Corée. En conséquence, toute accumulation d'armes et tous préparatifs de guerre d'agression ne faciliteront pas le règlement de ce problème. Deuxièmement, les Nations Unies, en respectant les dispositions de l'Accord d'armistice, doivent être constamment en garde, afin d'être à mêmes de protéger la République de Corée contre une autre agression de la Corée du Nord. En effet, la Corée est devenue un symbole, celui de la réaction des Nations Unies devant l'agression. Elle doit être protégée contre toute attaque étrangère. Troisièmement, la Corée du nord et la Chine communiste doivent être convaincues qu'elles ne peuvent imposer leur

point de vue aux Nations Unies par la force ni réaliser leur desseins par l'agression.

A notre avis, l'Union soviétique, si elle veut prouver ses intentions pacifiques et son respect pour notre Organisation, devrait proposer à la Chine communiste et à la Corée du nord de modifier leur attitude et d'accepter les principes et les résolutions des Nations Unies.

Nous estimons que la Commission devrait poursuivre ses travaux et même redoubler ses efforts pour la cause de la paix et ne jamais céder aux exigences communistes.

Nous avons été heureux de lire, au paragraphe 15 du rapport de la Commission :

"Bien que la question de Corée n'ait pas encore été réglée, la République de Corée a réussi, pendant la période considérée, à prendre une place plus importante parmi les autres Etats. Elle a considérablement élargi sa représentation diplomatique et a participé de plus en plus activement aux travaux des organisations et conférences internationales".

(A/5172, page 3)

Ma délégation pense que, si la Corée du nord n'avait pas été dominée par les communistes, la République de Corée aurait représenté les aspirations nationales de l'ensemble du peuple coréen. Aussi espérons-nous que la Corée, de même que l'Allemagne et le Vietnam, prendront bientôt place parmi nous, sans attendre un règlement définitif avec le monde communiste.

Ma délégation est convaincue que, si les communistes désirent vraiment voir régner la coexistence pacifique, ils doivent retirer leurs volontaires et toutes les forces étrangères du territoire de la Corée. Alors, des élections libres, sous les auspices des Nations Unies, pourront avoir lieu dans l'ensemble de la Corée. C'est dans ce but que nous accordons notre appui sans réserve au projet de résolution des Etats-Unis d'Amérique.

De même, nous sommes en faveur du projet de résolution qui vient d'être soumis par la délégation du Salvador et certains autres pays.

Nous accueillerons aussi favorablement tout amendement susceptible d'améliorer ou de rendre plus efficace le projet de résolution des Etats-Unis.

M. SERRANO (Philippines) (interprétation de l'anglais) : La délégation des Philippines tient à s'associer aux autres membres de la Commission qui ont exprimé leur satisfaction devant l'heureuse issue de la question des quatre-vingt-huit anciens prisonniers de la guerre de Corée, grâce à l'intervention du Gouvernement de l'Inde. Le rapport distribué par ce dernier souligne nettement que nous en sommes au stade final du règlement de cette question difficile.

Nous souhaiterions pouvoir espérer une solution aussi satisfaisante du problème non encore résolu de la Corée. Pourtant, bien que le moment ne soit guère choisi pour les reproches, le fait est que bien peu de progrès, si progrès il y a eu, ont été accomplis dans la voie choisie par notre Organisation pour unifier la Corée au moyen d'élections libres sous les auspices des Nations Unies.

Le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée est révélateur à ce sujet. Il y est dit catégoriquement que, "au cours de l'année, rien n'est venu prouver que les autorités de la Corée du Nord aient modifié sensiblement leur attitude". (Assemblée générale; documents officiels: onzième session, supplément No 13 (A/3172), page 2, paragraphe 9). Bien que les Nord-Coréens aient émis le vœu d'entrer en contact avec la République de Corée, le rapport déclare que les Autorités de la Corée du Nord "ne se sont pas montrées disposées à accepter les principes sur lesquels les Nations Unies estiment qu'un progrès pourrait reposer". (Ibid).

D'autre part, le rapport traduit la vive préoccupation du Commandement des forces armées des Nations Unies en raison de la conduite des Coréens du Nord et des communistes chinois qui continuent de ne pas respecter les dispositions pertinentes de la Convention d'armistice. C'est pour cette raison que le Commandement des forces armées des Nations Unies a jugé nécessaire, le 31 mai 1956, de suspendre momentanément les équipes d'observateurs dans les régions de la République de Corée afin, sans aucun doute, de supprimer les restrictions militaires d'un côté alors qu'elles ne pouvaient pas être imposées de l'autre.

Ainsi, nous ne sommes pas plus avancés que nous ne l'étions précédemment. Le temps, semble-t-il, n'a pas émoussé l'intransigeance communiste qui s'est, au contraire, durcie.

Cependant, nous qui avons combattu pour préserver l'unité et l'intégrité du peuple coréen, nous nous trouvons devant une possibilité que nous n'osons pas regarder en face. C'est celle de la transformation d'une division artificielle au 38ème parallèle en situation permanente dont l'effet serait de séparer à jamais un peuple de frères. Si cette perspective devenait réalité par suite de notre carence ou de notre tolérance, ce serait un jour véritablement tragique pour les Nations Unies.

La délégation des Philippines ne peut, par conséquent, envisager cette perspective sans une véritable souffrance de conscience. Il en est certainement de même de tous ceux qui, dans notre Organisation, ont juré fidélité au principe de liberté et ont promis de lutter contre sa violation. Nous sommes convaincus que le problème coréen n'a rien perdu de sa gravité et que la question de l'unification de la Corée reste un problème capital de guerre ou de paix.

Comme nous l'avons dit bien souvent, notre Organisation porte une très lourde responsabilité. Cette responsabilité n'a pas été allégée du fait de l'échec de la Conférence politique de Genève sur la Corée. Bien que cette Conférence n'ait abouti à aucun résultat pratique, elle n'a certainement pas été un fiasco car elle a permis la réaffirmation triomphante de notre désir de créer une Corée unifiée, indépendante et démocratique. Cependant, elle a abouti à une impasse dont nous n'avons malheureusement pas pu sortir.

Peut-être est-il bon de rappeler à cet égard que l'intransigeance des Coréens du Nord a pris une forme bien définie à la Conférence de Genève. Jusque-là, le bloc communiste avait reconnu la primauté de l'intérêt des Nations Unies en Corée et il avait admis le droit de notre Organisation de surveiller des élections qui devaient être libres. A Genève, il a répudié ouvertement ces principes fondamentaux et a ainsi détruit d'un trait de plume les bases sur lesquelles un accord d'unification de la Corée pouvait être conclu.

Ni la Corée du Nord ni l'Union soviétique - son instigateur et protecteur - ne se sont montrées disposées à changer d'attitude. Mais elles manifestent une inégalité d'humeur voulue qui ne nous permet pas de deviner leurs intentions à un moment quelconque, si ce n'est que leur dessein principal est d'empêcher tout accord et de faire de la division provisoire de la Corée un état de fait permanent.

Actuellement, la Corée n'est plus au centre du tourbillon des événements mondiaux. Notre attention, à juste titre, s'est portée sur des problèmes qui présentaient un danger plus immédiat pour la paix et la sécurité du monde. Toutefois, nous ne devons absolument pas nous permettre le luxe d'être satisfaits de nous-mêmes en ce qui concerne la situation en Corée.

Quatre ans après la conclusion de la Convention d'armistice, les facteurs de guerre restent présents dans la petite péninsule. De différents côtés, nous savons que des renforts militaires ont été amenés en Corée du Nord, en violation de la Convention d'armistice et il en résulte que la République de Corée a dû elle-même faire une demande d'armements pour maintenir l'équilibre militaire. Le danger de l'attitude des Nord-Coréens est trop évident pour que j'aie besoin d'y insister.

En même temps, nous constatons que nous n'avons pas d'organisme susceptible de mettre fin à ces violations et, par conséquent, au danger inhérent à la situation.

Il faut donc reconstituer la Commission neutre de contrôle qui, l'année dernière, a cessé de fonctionner. C'est là une nécessité impérieuse dans les circonstances présentes et tandis que la Convention d'amnistie est encore en vigueur.

Bien que la recherche d'une solution immédiate du problème coréen constitue un fardeau collectif pour les Nations Unies, la délégation des Philippines est convaincue que nous ne devons céder ni au désespoir ni à un facile optimisme. Elle pense que nous devons chercher sans cesse et avec détermination le moyen d'arriver à une solution progressive ou définitive du problème si difficile de la Corée.

Il y a toutefois dans le rapport de l'UNCURK de cette année une note d'espoir. En effet, il y est dit que, "bien que la question de Corée n'ait pas encore été réglée, la République de Corée a réussi ... à prendre une place plus importante parmi les autres Etats. Elle a considérablement élargi sa représentation diplomatique et a participé de plus en plus activement aux travaux des organisations et conférences internationales". (Ibid., page 3, paragraphe 15).

Le succès de la République de Corée montre bien la sagesse de notre Organisation lorsqu'elle a protégé cette République naissante et guidé ses premiers pas sur la voie démocratique. Le succès de la République de Corée constitue un argument puissant en faveur de la démocratisation de toute la péninsule et, mieux que les paroles, montre aux Nord-Coréens les avantages indéniables que représente un gouvernement par le peuple et pour le peuple agissant dans un esprit de liberté et d'ordre.

La délégation des Philippines estime que la cause qui nous occupe est digne d'être défendue par les Nations Unies. Dans les circonstances actuelles, un des moyens de le faire serait d'admettre la République de Corée au sein de notre Organisation mondiale.

Nous sommes certainement fondés à le faire. En effet, lorsqu'elles ont approuvé la création de la République de Corée, en 1948, les Nations Unies ont elles-mêmes caractérisé le nouveau gouvernement comme étant le seul gouvernement légitime de la Corée.

Deux fois au cours de sa brève histoire, la République de Corée a procédé avec succès à des élections libres; depuis sa création, elle a donné des preuves abondantes qu'elle était capable d'avoir un gouvernement représentatif. Enfin, d'après le témoignage de l'UNCURK, la République de Corée se dirige vers une stabilité économique tout en consolidant "sa position d'entité nationale".

De l'avis de ma délégation, l'admission de la Corée au sein de l'Organisation des Nations Unies sera, pour l'opinion publique mondiale, l'indice le plus certain que nous ne permettrons pas de laisser soustraire à notre influence un pays et un peuple que nous avons aidés, que nous avons sauvés et que nous avons reconstruits. Cette mesure permettra aussi de préparer le terrain à une solution définitive du problème de l'unification de la Corée; nous espérons que cette solution se trouvera dans des élections libres rapidement tenues dans le territoire tout entier de la Corée, si les circonstances le permettent, ou qu'elle sera inévitablement trouvée par une assimilation graduelle du peuple nord-coréen qui a certainement le même désir de liberté que les Coréens du Sud.

En conséquence, je me fais un plaisir d'indiquer à la Commission l'attitude de la délégation des Philippines sur la question coréenne.

En premier lieu, nous appuierons le projet de résolution des Etats-Unis - sous sa forme définitive, quelle qu'elle soit - dans la mesure où ce projet recommande de poursuivre les efforts en vue d'atteindre l'objectif, énoncé à maintes reprises, que les Nations Unies se sont fixé : l'établissement, par des moyens pacifiques, d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique, dotée d'un gouvernement représentatif, et le rétablissement complet de la paix et de la sécurité internationales dans cette région; et aussi dans la mesure où ce projet invite la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée à poursuivre ses travaux conformément aux résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale.

En second lieu, nous conseillons d'examiner s'il est nécessaire de reconstituer la Commission neutre de contrôle, afin qu'elle puisse mettre en oeuvre d'une manière efficace les fonctions qui lui sont attribuées par la Convention d'armistice.

M. Serrano (Philippines)

En troisième lieu, nous recommandons l'admission de la République de Corée comme Membre des Nations Unies; ce faisant, non seulement nous aurons reconnu officiellement ce que l'Organisation a fait en faveur de ce pays, mais nous aurons également ménagé une transition vers une unification éventuelle de la Corée.

M. Krishna MENON (Inde) (interprétation de l'anglais) : La Première Commission a entamé ses travaux depuis déjà quelques jours; cependant, ceci est la première intervention que ma délégation fait au sujet de l'un des problèmes principaux de notre ordre du jour. Je tiens à saisir cette occasion pour transmettre à M. Belaunde les félicitations de ma délégation et ses souhaits sincères au sujet de son élection au poste de Président de cette Commission.

La question coréenne comprend deux parties : a) et b). Je traiterai d'abord la partie b), parce que mon gouvernement y est plus intimement intéressé que d'autres; je traiterai ensuite le problème général.

La partie b) du point inscrit à notre ordre du jour a trait au problème des anciens prisonniers de guerre de Corée et au rapport que le Gouvernement de l'Inde a élaboré à ce sujet et qui a été distribué aux membres de l'Assemblée.

Tout d'abord, je tiens à dire que l'expression "anciens prisonniers" est purement descriptive. Le Gouvernement de l'Inde n'a jamais été d'accord pour dire que les personnes dont il s'agit étaient d'anciens prisonniers; ce sont les personnes qui ont été amenées de Corée dans des conditions qui ne nous laissaient aucun choix, à nous qui devons en avoir la garde. La résolution 910 B (X), qui fut adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1955, déclarait entre autres :

"L'Assemblée générale, ...

"Prie les gouvernements des Etats Membres qui sont en mesure de le faire d'aider à apporter au problème [du reste des anciens prisonniers] une solution complète en acceptant de réinstaller les anciens prisonniers qui ne peuvent bénéficier des offres actuellement faites".

M. Krishna Menon (Inde)

Voici l'état actuel de la situation. Le Gouvernement de l'Inde a soumis un rapport (A/3203), daté du 5 octobre 1956; ce rapport a été distribué aux membres de l'Assemblée générale. Sur un total de quatre-vingt-huit prisonniers, deux ont été rapatriés en Chine et six en Corée du Nord; cinquante-cinq ont été envoyés au Brésil, conformément au choix qu'ils avaient indiqué et profitant de la généreuse acceptation donnée l'année dernière, après une longue période de négociations, par le Gouvernement brésilien; neuf furent envoyés en Argentine, conformément à leur choix. Lorsque ces prisonniers ont été envoyés en Chine, en Corée du Nord, au Brésil et en Argentine, il est encore resté seize anciens prisonniers sur le territoire de l'Inde. Je voudrais donner des précisions sur ces derniers prisonniers, car il semble qu'il y ait encore un certain malentendu à cet égard, même au sein de l'Assemblée générale.

Parmi ces derniers prisonniers, neuf ont opté pour le Mexique, deux ont opté pour l'Argentine (mais l'examen médical a révélé que leur santé était insuffisante), et cinq ont opté pour l'Inde. S'ils le désirent, les cinq qui ont opté pour l'Inde pourront rester dans ce pays. Mais les neuf qui ont opté pour le Mexique sont encore dans l'Inde; nous voudrions prier le Secrétaire général de continuer les pourparlers sur cette question, de manière que la solution du problème ne souffre pas d'autres délais. Lorsque des prisonniers ont opté pour un pays spécial, il est difficile de les garder. Nous n'avons aucun moyen pour obtenir d'eux une certaine discipline. Il ne reste que très peu de prisonniers maintenant dans mon pays; comme je viens de le dire, parmi eux, neuf ont opté pour le Mexique et deux pour l'Argentine; puisque les deux qui ont opté pour l'Argentine n'ont pas une santé suffisante pour résider dans ce pays, il faut croire qu'il en sera de même s'ils restent dans un autre pays. Nous avons demandé à l'Argentine d'accepter deux autres anciens prisonniers à la place de ceux dont la santé n'était pas suffisante.

D'autre part, le Gouvernement de l'Inde n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les prisonniers qui changent d'opinion et il semble que ce soit un trait familier parmi les prisonniers. Nous sommes restés constamment en

pour parler avec le Gouvernement du Mexique, à la fois par la voie diplomatique, par l'intermédiaire de nos missions permanentes auprès des Nations Unies à New-York et aussi du Secrétaire général. Dans notre rapport à l'Assemblée générale, nous exprimons l'espoir que le Gouvernement du Mexique voudra bien prendre une décision favorable, sans délai, sur cette question, étant donné notamment que le nombre des anciens prisonniers ayant opté pour le Mexique est extrêmement faible. Le Gouvernement du Mexique se trouvait parmi ceux qui, au cours de la septième session de l'Assemblée générale, avaient insisté pour que les anciens prisonniers de guerre de Corée soient réinstallés dans des pays qui ne se trouvaient pas directement impliqués dans le conflit. Le Mexique avait pris une large part dans l'initiative de ce mouvement. En fait, c'est le Mexique qui soumit le projet de résolution, bien que ce projet n'ait pas été mis aux voix. Par conséquent, nous espérons que le Mexique sera bientôt en mesure de prendre une décision favorable sur cette question.

A côté de la partie b) de ce point de notre ordre du jour, il en est une autre qui, bien qu'elle ne figure pas sur cet ordre du jour, est du domaine de ce problème. Mon gouvernement désire déclarer, afin que ceci figure au procès-verbal, quelle est sa position sur cette autre partie, car nous ne voulons pas qu'il reste, au sujet de la question coréenne, un malentendu qui pourrait être soulevé à tout instant. Je fais allusion au rapport de la Commission neutre de rapatriement; ce rapport n'a jamais été discuté par l'Assemblée générale. A diverses reprises, le Gouvernement de l'Inde a suggéré qu'il soit discuté; mais, comme cela était de nature à soulever des controverses susceptibles d'entraver la solution de la question coréenne, nous avons accepté de laisser ce point en suspens. Cependant, nous ne voudrions pas que ce rapport, que nous avons eu la responsabilité d'élaborer, soit maintenant considéré comme périmé. Au nom du Gouvernement de l'Inde, je dois déclarer que ce rapport est toujours présenté aux Nations Unies et qu'il devrait être discuté au moment opportun, lorsque cette discussion sera susceptible d'aider à la solution du problème coréen.

J'en arrive au problème principal dont la Commission est saisie, c'est-à-dire à la partie a) du point inscrit à notre ordre du jour : rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Nous avons atteint maintenant la phase du débat général et un projet de résolution est soumis à la Commission.

Je manquerais à mon devoir si je ne disais pas maintenant que, de l'avis de ma délégation, le projet de résolution des Etats-Unis d'Amérique n'arrivera pas à atteindre les objectifs pour lesquels il est conçu.

J'ai déjà laissé entendre que nous aurions des consultations avec les auteurs du projet de résolution. En effet, nous avons essayé de discuter ce texte avec la délégation des Etats-Unis pour voir si l'on ne pourrait pas trouver une meilleure rédaction susceptible d'être approuvée par tous les membres de la Commission. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à convaincre la délégation américaine qui estime que c'est sous cette forme que le projet de résolution doit être mis aux voix. Après réflexion, ma délégation a renoncé à soumettre des amendements, non pas parce que ces amendements seraient de nature à créer de nouveaux obstacles à la solution du problème, mais simplement parce que nous tenons, dans toute la mesure du possible, à éviter des controverses. Je dois cependant faire remarquer que ce projet de résolution n'est pas meilleur que celui qui a été adopté l'an dernier ou ceux qui ont été présentés au cours des sessions précédentes de l'Assemblée.

A notre avis, l'unification de la Corée doit se faire par des discussions politiques fondées sur des bases réalistes. Toutefois, et comme je viens de le dire, nous ne soumettrons pas d'amendement, car nous savons quelle est la procédure des votes : nous connaissons l'influence de la délégation des Etats-Unis; nous savons que le Gouvernement des Etats-Unis dirige le commandement unifié. Il est donc évident que les amendements que nous pourrions présenter, s'ils n'étaient pas acceptés par la délégation des Etats-Unis, seraient rejetés par la Première Commission, aggravant ainsi la situation. Or, mon gouvernement et ma délégation n'ont aucun désir de se livrer à des polémiques; nous pourrions d'ailleurs discuter cette question même après la mise aux voix de ce projet de résolution.

Toutefois, je me vois dans l'obligation de faire connaître le sentiment de ma délégation quant au projet de résolution que nous ont soumis les Etats-Unis. Dans le deuxième alinéa du préambule, le projet rappelle les résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Nous n'avons évidemment aucune objection au terme "rappelant". Cependant, il convient de noter que ces résolutions précédentes approuvaient les décisions prises à la majorité par la Conférence politique de Genève.

D'autre part, le paragraphe 3 du dispositif, invite non seulement la Commission des Nations Unies à poursuivre ses travaux, mais encore à observer les élections dans l'ensemble de la Corée. Certes, mon gouvernement est en faveur de l'unification de la Corée, Je dois dire néanmoins que ce texte limite les perspectives de réussite en fixant une méthode précise pour ces élections. A la fin de la Conférence de Genève, une déclaration finale a été rédigée et la méthode prévue y était esquissée. Il ne faut toutefois pas perdre de vue le fait que, entre les seize pays qui ont envoyé des forces armées en Corée, il existait des divergences d'opinions assez considérables. Notre attitude est à peu près celle que le représentant du Canada a décrite à la Commission, il y a quelques jours. Quoi qu'il en soit, si ce paragraphe 3 se bornait à inviter la Commission des Nations Unies à poursuivre ses travaux conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, pour atteindre les objectifs visés par la Charte, nous aurions pu l'accepter, car le texte aurait été plus large. A notre avis, c'est une erreur de ne prévoir qu'une méthode d'élections sous la surveillance des Nations Unies. Nous devons, en effet, ne pas nous préoccuper indûment des Nations Unies, mais nous attacher, au contraire, à l'objectif que l'on cherche à atteindre, à savoir le rapprochement des deux parties de la Corée dont l'une a été condamnée comme agresseur et contre laquelle les Nations Unies ont fait la guerre. Tel que le paragraphe 3 est rédigé, il ne nous convient pas, et nous estimons qu'il va plus loin que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours des sessions précédentes. Ce n'est pas un moyen de nature à obtenir le résultat voulu, et notamment l'unification de la Corée.

Cette année, la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée nous a présenté un rapport, fort intéressant sans doute, mais il convient de ne pas perdre de vue que cette Commission est une création des Nations Unies. A notre avis, ce serait très grave de charger cet organe de surveiller des élections. Non seulement ce serait grave, mais ce serait une erreur, car l'échec est certain. Je répète une fois encore que, pour aboutir à un résultat dans le domaine de l'unification, il faut qu'il y ait des discussions politiques.

La Commission doit savoir qu'il s'agit là d'une décision importante. En adoptant ce projet de résolution des Etats-Unis, nous reviendrions à la situation qui existait ~~à la~~ guerre. A ce moment-là, la Commission devait déjà surveiller les élections dans tout le territoire de la Corée. La partie nord a refusé, la guerre a éclaté suivie de l'armistice. On nous ramène donc à 1950, et nous savons déjà que la Commission actuelle des Nations Unies ne réussira pas à surveiller les élections dans toute la Corée. En effet, si le Gouvernement de la Corée du Nord refuse l'entrée à des observateurs des Nations Unies,

Ou bien ceux qui ont rédigé ce paragraphe n'ont pas réfléchi longuement, ou bien, s'ils y ont réfléchi, ils se sont lourdement trompés. ~~XXXXXXXXXXXX~~

De toute façon, ma délégation ne présentera pas d'amendement, pour la raison très simple que nous estimons que cette question de l'unification de la Corée ne peut être résolue que par la voie de négociations directes entre les deux parties de la Corée.

On a beaucoup parlé ici du prestige des Nations Unies et des principes ~~qu'il~~ que pose la Charte. Mon gouvernement respecte ces principes, de même ^{qu'il se} ~~se~~ ^{soum} soumet aux résolutions adoptées par les Nations Unies. Toutefois, tout le monde sait que, dans le droit international, une décision doit être prise en tenant compte des circonstances. Il est évident que, lorsque les circonstances se transforment, de nouveaux problèmes se présentent. Il est inutile de parler des péchés commis par le peuple de la Corée du Nord, ~~ainsi que l'a fait,~~ de façon très brillante d'ailleurs, le représentant de l'Iran. Ce que nous voulons, c'est accorder à ce malheureux pays une unité nationale. ^{Cinquante ou soixante ans avant,} ~~Il y a cinquante ou soixante ans,~~ la deuxième guerre mondiale, les Coréens étaient dominés par une puissance impérialiste cruelle, le Japon. Ils ont été libérés à la fin de la deuxième guerre mondiale mais, - et sans qu'ils en soient responsable - le pays a été divisé. C'est à regret que nous devons constater que, lorsqu'on fait une ligne de démarcation dans un pays, cette ligne finit par devenir une frontière. Tel est le cas pour la Corée ~~comme~~ partout ailleurs. J'espère que mon collègue, le représentant de la République de Corée, ~~me~~ comprendra si je dis que l'avenir du pays ne réside ni dans la partie nord ni dans la partie sud dont les gouvernements ne sont que

des pions sur l'échiquier politique des grandes Puissances. L'avenir du pays réside dans le rapprochement du nord et du sud. Or, aucune unification ne sera possible sans le consentement des populations intéressées.

Revenons à l'attitude prise par les Nations Unies dans ce domaine. Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, le partage de la Corée en deux parties n'est pas le résultat de la volonté des Coréens ou des Nations Unies. Ce partage est une conséquence des événements qui ont suivi la guerre contre le Japon. L'armée russe et l'armée américaine se sont mises d'accord pour s'arrêter à une certaine latitude. Ce n'est pas à moi à juger de la sagesse de cette décision ou de parler des circonstances qui l'ont provoquée. Chacun en porte une part de responsabilité.

Par conséquent, la division de la Corée n'a pas été provoquée par la guerre.

D'autre part, l'action des Nations Unies en Corée, à la suite de la déclaration du Président Truman, des décisions du Conseil de sécurité, du déplacement de la marine américaine et de l'armée des Nations Unies, n'avait pas pour but la conquête de la Corée du Nord.

Jamais un Etat Membre des Nations Unies n'a, jusqu'à présent, parlé de l'unification de la Corée par la force. Toutes nos décisions ont eu pour seul objectif le rétablissement d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique. L'attitude des Nations Unies n'a jamais varié. Au cours du conflit coréen, les seuls qui, à notre connaissance, aient parlé d'une unification par la force sont les Coréens du Sud. Je ne me propose pas d'ailleurs de citer à cet égard le représentant de la République de Corée. J'avais pensé, tout d'abord, à me référer à certaines déclarations faites devant le Congrès ou à la presse américaine par le Président Syngman Rhee, l'année dernière, mais je m'abstiendrai de le faire parce que, même sous forme de citations, même en répétant textuellement ce qui a été dit, ce serait déplacé, à l'égard, surtout, des Etats-Unis. Je pense pourtant qu'il convient de rappeler la période au cours de laquelle le Président Syngman Rhee s'est adressé au peuple américain pour favoriser l'unification coréenne par la force, n'hésitant pas à se servir du mot lâcheté.

Le rapport dont nous sommes saisis fait état de l'objectif fondamental des Nations Unies en Corée, à savoir l'unification. J'ai déjà dit que pendant tout le cours des négociations sur le cessez-le-feu, en 1950, et ici même, en automne 1952, lorsque, après des débats prolongés et des négociations difficiles, l'Assemblée est parvenue à une décision, à une majorité écrasante, concernant la structure de la Convention d'armistice, on pensait à deux Corée de facto et non pas à deux Corée définitives. Il s'agissait bien d'une étape préalable.

Quelle est la situation actuelle ? En Corée, il n'y a pas de guerre parce qu'il existe une Convention d'armistice. Or la République de Corée n'est pas partie à cette Convention d'armistice et, il y a quarante-huit heures, son représentant a dit qu'il fallait éliminer cette Convention d'armistice.

Si les Nations Unies, dirigées par les Etats-Unis, et le Commandement unifié des seize, dont l'initiative a été approuvée par les Nations Unies en matière d'armistice, veulent abroger la Convention d'armistice, ce sera grave. Il convient de souligner que la position énergique adoptée par les Nations Unies depuis la signature de la Convention d'armistice a évité tout trouble. La République de Corée

qui était l'un des belligérants, n'a pas signé la Convention d'armistice. Par conséquent, à strictement parler, elle est en guerre avec la Corée du Nord. En droit, la guerre civile continue.

Les Nations Unies souhaitent l'unification et, au préalable, la cessation des hostilités. Celle-ci a été obtenue par la Convention d'armistice. Si vous y reportez, vous verrez qu'elle est fondée sur le principe que les deux parties doivent maintenir l'armistice. Il y a deux commandements. Aucune instance internationale n'intervient et ce n'est que si les deux parties veulent rompre la paix que les hostilités peuvent se déclencher à nouveau.

La décision prise en automne 1952, dans cette Commission, est ensuite intervenue. Là encore, l'ensemble des dispositions d'armistice avait pour base la même théorie. Il ne s'agissait pas de savoir si la Corée du Nord avait tort ou raison ou si elle était coupable ou non d'agression. Il était mis fin à la guerre. Lorsqu'on met fin à la guerre, on ne dit pas qui a tort ou raison. Toutefois, si nous avions, à l'époque, considéré que la Corée du Nord avait eu une conduite immorale, il aurait été de notre devoir de l'exterminer. Mais les Nations Unies, sagement, se sont abstenues de le faire. Elles ont voulu s'en tenir au trente-huitième parallèle pour arrêter toute agression.

Le représentant du Canada a rappelé ce que j'avais dit à l'époque. Il s'agissait, je le répète, d'arrêter l'agression, de mettre un terme à l'effusion de sang.

L'un des moyens d'assurer l'unification de la Corée que nous souhaitons tant est, semble-t-il, de reconnaître l'existence de certains facteurs inévitables. Les Nations Unies, ai-je dit, n'ont pas combattu pour établir un gouvernement par la force, mais pour repousser l'agression. Ensuite, elles ont décidé d'arrêter la guerre pour épargner toute victime, en tant que première mesure d'unification. L'armistice a été le résultat de cette position. Il ne s'agit pas de juger l'action des Coréens du Nord, mais de voir les faits tels qu'ils sont. L'unité ne peut être réalisée que par des négociations directes entre les Coréens. Si pour la Corée du Sud une grande partie du pays est inaccessible, on peut en dire autant pour la Corée du Nord. L'économie des deux parties du pays est indivisible. Ses progrès dépendent de l'unité. La guerre a tué des millions d'êtres, surtout dans le nord. Des foyers ont été détruits en nombre considérable. Il faut donc que les parties engagent des négociations, ou bien que nous intervenions pour les rapprocher. En tout état de cause, nous devons trouver le moyen de favoriser de telles conversations.

J'attire l'attention sur le fait qu'il paraissait peu difficile d'agir de la sorte. Or voilà que plusieurs années se sont écoulées depuis la fin de la guerre.

En conclusion des observations qu'il avait présentées, à Genève, le représentant de la Belgique déclarait : "Je crois qu'après un certain temps, lorsque les griefs se seront estompés, les parties pourront se réunir et reprendre des conversations". Par conséquent, l'une des seize Puissances pensait déjà qu'il n'y aurait rien d'anormal à ce que les parties engagent des conversations pour sortir de l'impasse. "Nos efforts des dernières semaines, a conclu le représentant de la Belgique, n'auront pas été vains".

J'ai fait ces citations pour montrer qu'à l'époque on comprenait fort bien la situation.

N. Krishna Menon (Inde)

Je constate, en relisant ces comptes rendus, que de nombreuses suggestions ont été faites à l'époque, qui indiquent clairement que la déclaration finale n'a fait que souligner l'incompatibilité existant alors entre l'attitude du Gouvernement de la Corée du Nord et celle du Gouvernement de la Corée du Sud. Mais je voudrais attirer l'attention du représentant des Etats-Unis, qui a pris l'initiative du projet de résolution qui nous est actuellement soumis, sur ce qu'avait déclaré à la Conférence le Ministre des affaires étrangères de la France :

"Pour le moment, dans le même esprit de conciliation dont elle a déjà amplement fait preuve au cours des négociations parallèles sur l'Indochine, la délégation française appuie, en principe, les idées déjà exprimées ici par l'un de nos présidents et qui peuvent être résumées comme suit : a) La Corée doit être unifiée dans ses frontières historiques, en tant qu'Etat libre, indépendant et démocratique; b) A cette fin, des élections doivent avoir lieu dans tout le territoire coréen afin d'établir un gouvernement unique et vraiment représentatif pour l'ensemble de la Corée; c) Les élections devront être organisées dans des conditions de liberté réelle, sous contrôle international; d) Le règlement de la question coréenne doit prévoir le retrait des troupes étrangères; e) Lorsque l'unification aura été réalisée" - c'est là un paragraphe important - "dans des conditions appropriées, les Nations Unies devront être invitées à donner leur approbation au règlement ainsi obtenu."

Je prétends que c'est là une manière sage d'aborder ce problème et il est regrettable que, dans la passion de Genève, où certains résultats satisfaisants ont été obtenus par la Conférence, elle n'ait pas été retenue.

M. Krishna Menon (Inde)

Je voudrais également rappeler la déclaration faite par le représentant du Canada au cours de cette même séance. Le représentant du Canada, dont le pays a également apporté une contribution en troupes à la guerre de Corée et qui ne le cède à personne dans son opposition au communisme, à la politique soviétique ou à quoi que ce soit de cette nature - en fait, je crois qu'à l'époque son gouvernement n'entretenait même pas de relations diplomatiques avec l'Union soviétique - a déclaré ce qui suit :

"Ainsi que le Secrétaire d'Etat canadien pour les affaires étrangères l'a déclaré récemment à la Chambre des Communes, nous croyons que les élections coréennes devraient être contrôlées par un organisme international accepté, si possible, par la Conférence de Genève, mais acceptable pour les Nations Unies. Afin d'assurer le maximum d'objectivité, - et il y a beaucoup à faire pour accepter les vues de l'autre partie - nous estimons que l'organisme de contrôle devrait être composé de nations n'appartenant pas au bloc communiste et qui n'ont pas participé aux opérations militaires en Corée. On ne peut dire que notre attitude à cet égard soit rigide. Nous sommes prêts à faire tout ce qui est nécessaire pour être certains que cette Commission sera véritablement neutre. Nous croyons que les pays qui ont l'habitude de régler les problèmes internationaux librement et objectivement peuvent assurer un contrôle neutre."

Quels sont les éléments nécessaires à cette unification ? Je crois qu'il est communément admis aux Nations Unies - quels que soient nos pays, nos affiliations politiques, nos opinions ou même nos conflits d'intérêts - que cette unification ne peut être réalisée que sur la base de l'intégralité de la Corée en tant qu'Etat unifié et d'élections libres. Mon gouvernement estime que le scrutin secret, la liberté de propagande, le suffrage universel et un temps suffisant pour la campagne électorale sont des éléments essentiels pour des élections libres. Nous appuierons toute proposition faite sur cette base.

Nous pensons également qu'étant donné les passions qui ont été soulevées et, en particulier, l'opinion du Sud selon laquelle le moyen de réaliser l'unification est d'absorber le Nord, étant donné aussi l'action commise par le Nord, dans le passé, en franchissant le trente-huitième parallèle, il est nécessaire d'avoir un contrôle. Mais nous croyons que c'est le contrôle qui est important

M. Krishna Menon (Inde)

et non pas la création d'une forme de contrôle qui rendrait ce contrôle difficile. Nous croyons que le contrôle international est suffisant. Mais, en même temps, il serait peu sage de créer une juxtaposition entre le contrôle international et le contrôle des Nations Unies. Je prétends que le contrôle des Nations Unies est une forme du contrôle international. Je prétends, en outre, que le contrôle des Nations Unies lui-même, si nous l'étudions objectivement, peut revêtir diverses formes acceptables pour l'autre partie.

A notre sens, le contrôle, qui constitue maintenant la pierre d'achoppement - je parle en ce moment du point de vue de la forme et j'en viendrai plus tard aux difficultés - le contrôle par un organisme de nations acceptables par les deux parties - et où la question du veto ne se posera pas - est toujours possible. Dans une certaine mesure, c'est ainsi que les problèmes du rapatriement, d'Indochine et d'ailleurs ont été réglés.

Il ne doit pas être impossible de trouver une méthode grâce à laquelle, lorsqu'un organisme de contrôle aura été accepté, il sera autorisé par les Nations Unies. C'est là une situation dans laquelle les Coréens du Nord devront accepter des compromis et ne pas les considérer comme une perte réelle de prestige, car ils prétendent respecter les Nations Unies et leurs principes bien qu'ils ne soient pas d'accord sur les décisions qu'elles ont prises en cette matière.

Par conséquent, un contrôle international est possible, avec une composition et des règles acceptables pour les deux parties. Il n'est pas possible autrement d'organiser des élections. Les élections doivent être pacifiques; elles n'ont aucune signification s'il en est autrement. Cela signifie donc qu'il doit y avoir coopération et cette coopération n'est possible que si les appareils administratifs - je ne dis pas les gouvernements, mais seulement les appareils administratifs - des deux parties coopèrent.

Je pense que ce problème de la dignité des Nations Unies peut être réglé grâce à un certain degré de tolérance et de sagesse. Il n'existe ici aucun obstacle insurmontable. Le problème véritable est un rapprochement des idées. Selon moi - et je le dis en étant conscient de mes responsabilités - c'est une erreur que de dire que les parties intéressées dans cette question sont au nombre de deux, la Corée du Nord et les Nations Unies. Il y a trois parties : la Corée du Nord, la Corée du Sud et les Nations Unies.

M. Krishna Menon (Inde)

La déclaration faite ici par le représentant de la République de Corée a été très modérée si on la compare à celles faites précédemment. Elle ne contenait aucune injure à l'adresse de mon gouvernement, comme c'était habituellement le cas, et nous en sommes extrêmement reconnaissants à son auteur. Le représentant de la République de Corée a déclaré ce matin :

"La Commission se rappellera que le Gouvernement de la République de Corée n'a jamais été partie à la Convention d'armistice et qu'il n'a jamais approuvé sa signature." (A/C.1/PV.817, pages 8/10)

C'est là un fait historique. Puis il a poursuivi en ces termes :

"Il [le Gouvernement de la République de Corée] était - et il continue d'être - fermement convaincu que la Convention d'armistice ne sert que l'intérêt des communistes qui veulent perpétuer la division de la Corée aussi longtemps qu'ils le désirent et, ainsi, cette Convention est l'un des obstacles les plus importants sur la voie de l'unification de la Corée."

(Ibid.)

Estimons-nous que la Convention d'armistice ne sert que l'intérêt des communistes ? Si oui, nous sommes coupables, car nous sommes partie à l'armistice. Pour notre part, nous pensons que l'armistice en Corée a été un bienfait. Il a mis fin à trois années de guerre. La thèse du représentant de la Corée du Sud est donc indéfendable.

Le représentant de la République de Corée déclare donc que la Convention d'armistice est le plus grand obstacle sur la voie de l'unification. Au contraire, c'est un obstacle sur la voie de la guerre. Et je ne suis pas le seul à le penser. Les Nations Unies, dans la résolution qu'elles ont adoptée l'an dernier, sur l'initiative des Etats-Unis, l'ont bien précisé. Dans cette résolution (910 (X)), il est indiqué que, conformément au paragraphe 62 de la Convention d'armistice, aucun changement ne devra intervenir dans le statut des deux parties, si ce n'est par consentement mutuel. Cette réaffirmation figure également, sinon dans les termes, du moins dans l'esprit, dans la résolution de cette année. Nous n'insistons pas à cet égard. L'an dernier, il y avait des raisons pour faire figurer cette réaffirmation in extenso. Il serait bon de le faire à nouveau cette année, mais, même s'il n'en est pas ainsi, l'Assemblée générale réaffirme la Convention d'Armistice et, par conséquent, réaffirme le paragraphe 62.

M. Krishna Menon (Inde)

Nous n'estimons donc pas, quant à nous, que la Convention d'armistice soit un obstacle sur la voie de l'unification de la Corée. C'est une étape sur la voie de cette unification. Si l'on abolit la Convention d'armistice, on a l'anarchie ou la guerre. Si l'on abolit la Convention d'armistice, on abolit en même temps les obligations actuellement imposées à la Corée du Nord. Quels que soient les arguments invoqués de part et d'autre, les membres de la Commission de contrôle des nations neutres examineront ces questions. Les représentants de la Suède et de la Pologne en ont parlé. Nous croyons donc que cette Convention d'armistice est une mesure prise vers l'établissement de la paix plutôt qu'un obstacle sur la voie de la paix.

M. Krishna Menon (Inde)

Je voudrais que mon collègue des Etats-Unis soumette aussi a son gouvernement certains problèmes concernant cette question de l'élection elle-même. Si nous adoptons une résolution - cela d'ailleurs ne veut pas dire grand chose car une résolution ne peut pas faire beaucoup - mais si nous prenons une décision selon laquelle il doit y avoir des élections grâce auxquelles la Corée sera unifiée, on peut alors poser cette question légitime - si je ne dois pas le faire, Monsieur le Président, vous me le direz - ce seront des élections à quoi? Nous ne pouvons simplement élire des gens pour le plaisir de les élire. Nous devons les élire a quelque chose. Quelle sera l'assemblée à laquelle ils seront élus?

Le gouvernement sud-coréen ne voit aucune difficulté sur ce point. Il dit : nous les élimons à notre Parlement, et, pour lui par conséquent, il s'agit simplement d'un processus d'absorption. Mais cela n'est pas notre position. Si cela était notre position, comme je l'ai déjà dit, il aurait été faux, sur le plan international, de conclure une convention d'armistice tendant à l'unification de la Corée ou à obtenir la reddition si nous le pouvions. Par conséquent, quand nous disons que la Commission doit contrôler les élections, etc., je demande avec le plus grand respect : en disant cela avons-nous le sens de nos responsabilités? A quoi allons-nous élire ces gens? La seule assemblée à laquelle nous puissions les élire est une sorte d'assemblée constituante ou d'assemblée préparatoire qui pourrait rédiger une constitution. Ce n'est pas nécessaire d'indiquer cela dans la résolution - ce n'est pas ce que je veux dire - mais cela signifie qu'il est nécessaire d'avoir le consentement de l'autre partie.

Ainsi le problème est simple : ou bien vous unifiez par persuasion avec le consentement des parties, ou bien vous unifiez par la force ou par l'imposition, ou vous faites ce qui est maintenant à la mode, vous divisez des pays et vous les abandonnez à leur sort. Voilà la position. Il faut nous en souvenir lorsque nous parlons de ces questions.

En tant que nation appartenant à cette partie du monde, mon pays est extrêmement préoccupé des conséquences de ce problème et de ses effets sur l'Extrême-Orient. Il nous semble que permettre à cet abcès de s'agrandir ou empêcher les os de se souder de nouveau parce qu'ils se sont durcis, représenterait une grande tragédie.

La prospérité de la Corée réside dans son unification. Toutes considérations politiques mises à part, l'économie de ces deux parties d'un même pays est complémentaire. Elles ne peuvent vivre indépendantes de l'étranger à moins

M. Krishna Menon (Inde)

qu'elles ne soient unies. Le Nord a une forme d'économie qui est nécessaire au Sud et vice-versa. Les préjugés politiques, l'héritage du passé, les conséquences d'autres problèmes et notre impuissance à être magnanimes là où la magnanimité n'est pas seulement une vertu mais est essentielle à la prospérité du peuple intéressé, tout cela constitue un obstacle sur notre route.

Aux yeux de mon gouvernement, il n'y a pas de difficulté pratique insurmontable. Je crois qu'il serait possible pour autant que la partie Nord du pays est en jeu - et j'espère que ce serait possible pour le Sud également - d'avoir des élections libres fondées sur un scrutin secret et de mener une campagne politique libre sans craintes de représailles ou de danger pour les opposants - et ceci s'applique aux deux parties - et de mener ces élections sous un contrôle international selon des règles antérieurement établies et selon des normes acceptées.

Nous devrions pouvoir - et je dis ceci en sentant ma responsabilité - surmonter l'un des principaux obstacles qui s'opposent à des élections libres, à savoir la proportion de la représentation pour chacune des parties. S'il doit y avoir un seul Etat alors, quels que soient les sentiments de la Corée du Nord en la matière, il n'y a qu'une manière de décider de cette proportion et c'est en se fondant, en gros, sur les chiffres de population. La Corée du Nord a une population plus petite que la Corée du Sud. C'est aux deux parties qu'il appartiendra, par l'intermédiaire de leurs plénipotentiaires qui prendront place à des tables séparées ou à la même table, d'arriver à un accord sur le nombre de membres que chacune devra avoir. Je ne doute pas que, si le reste s'arrangeait, la pression de l'opinion publique mondiale sur la Corée du Nord serait telle que son gouvernement accepterait - il ne l'a pas absolument rejeté après la Conférence de Genève - que cette proportion soit en rapport avec le chiffre de sa population. Vous auriez alors une assemblée constituante dans laquelle les deux parties seraient représentées en proportion de la superficie de leur territoire et du chiffre de leur population et dans cette assemblée les deux parties décideraient d'accepter l'une des deux constitutions ou de trouver une autre méthode de gouvernement, pendant que les deux administrations continueraient à fonctionner dans l'intérim. Ainsi, rien ne serait perdu pendant la période où l'unification se ferait. C'est, nous le croyons, la façon appropriée d'envisager le problème de Corée.

On a beaucoup parlé de liberté d'un côté et de non liberté de l'autre. Ma délégation doit non seulement admettre mais elle doit même souligner qu'il est difficile pour les Nations Unies d'avoir des informations sur ce qui se passe en Corée du Nord parce que la Corée du Nord est encore considérée comme un belligérant.

M. Krishna Menon (Inde)

Son alliée, la Chine, n'est pas autorisée à venir ici. Elle n'a pas été admise. On a beaucoup parlé, au cours de cette Assemblée, de l'admission de la Corée aux Nations Unies. Devons-nous comprendre, d'une part, que, par ce processus de l'admission d'une partie de la Corée, nous nous proposons de maintenir cette division du pays de façon permanente? Ou, d'autre part, acceptons-nous implicitement l'opinion selon laquelle une partie représente réellement l'ensemble? S'il en est ainsi, disons-le. Que le monde sache où nous en sommes. En ce qui concerne mon gouvernement, nous avons, l'an dernier, appuyé l'admission des nouveaux membres en nous fondant sur le fait qu'aucun pays où se posait un problème de division n'y était compris. Cette règle s'appliquait à l'Allemagne, au Viet-Nam et à la Corée.

Nous ne pouvons donc avoir une idée véritable de ce qui se passe en Corée du Nord. On nous dit que le gouvernement y est démocratique et il prend même le nom de république démocratique. Mais le nom ne signifie pas toujours la même chose que le contenu. Non seulement je l'admets librement mais je tiens à le souligner.

De même, il est souvent nécessaire de se poser la question pour l'autre partie. Par conséquent, au risque d'ennuyer cette Commission, j'aimerais vous lire un texte qui provient d'une source qui ne peut être soupçonnée. Ce texte vient de l'Institut des affaires coréennes de Washington. Ces gens - je ne veux pas citer de nom - sont apparemment des gens qui s'occupent des affaires de la République de Corée et ils doivent par conséquent être considérés comme bienveillants à son égard. Ce texte est signé "Dorothy W. Allan" de l'Institut des affaires coréennes, Washington. Je ne me propose pas de lire le texte tout entier parce qu'il est long mais il y a certains passages qui sont intéressants. Le texte intégral a été publié par le Washington Post du 21 mai 1956 et peut donc être lu par tous. Il est dit :

" Il n'y a rien "d'historiquement ridicule" dans la déclaration selon laquelle le Président Rhee a essayé de réduire à néant la trêve. Chacun sait que la libération unilatérale de 25.000 prisonniers de guerre, le 18 juin 1953, a prolongé le combat pendant 40 jours au cours desquels les pertes des Nations Unies seules se sont montées à quelque 600 hommes par jour. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld faisait remarquer ce même jour que ces "graves développements n'étaient pas seulement en contradiction formelle avec la position des Nations Unies mais paraissaient étranges de la part du gouvernement d'un pays ... qui, pendant des années, avait bénéficié des efforts et des sacrifices des membres des Nations Unies.

"Le nom 'Commission neutre de contrôle' désignait simplement le groupe de contrôle choisi conjointement par les Nations Unies et le Commandement communiste au moment de la Convention d'armistice. La Commission neutre de contrôle a provoqué bien des mécontentements et des efforts ont été faits pour aplanir les difficultés, mais l'effort du Président Rhee, au cours de l'été dernier pour renvoyer les membres de la Commission neutre de contrôle, était clairement indésirable.

"Le Secrétaire d'Etat John Foster Dulles a déclaré : 'Aux termes de la Convention d'armistice de Corée, les Nations Unies ont l'obligation de protéger les membres de ces groupes' " - de la Commission -" 'c'est une obligation que nous avons l'intention de remplir et nous ne croyons pas que les Coréens du sud devraient la défier par la force comme ils semblent maintenant le faire' ".

Ce sont les Etats-Unis qui disent cela, ce n'est pas moi. Nous savons tous ce qui est arrivé au sein de cette Commission. Mais la partie la plus importante de cette lettre, ce sont les questions que nous devons nous poser à nous-mêmes. Ce texte fut écrit en réponse à une lettre qui avait antérieurement paru dans le Washington Post et cette dame écrit :

"Un peu plus tard, il" - le correspondant précédent - "s'est demandé si une enquête approfondie sur les relations américano-coréennes ne serait pas souhaitable en tant que partie intégrante de l'évaluation de la politique étrangère américaine en Asie. Je pense qu'il serait peut-être sage que le Département d'Etat approfondisse les questions suivantes : " - je veux qu'il soit bien compris que je ne fais que lire ceci et que je ne suis pas en train de dire au Département d'Etat ce qu'il devrait faire. Ceci relèverait de l'Article 2, paragraphe 7. Je ne fais que lire ce qui est écrit dans ce texte.-

"1) Dans quelle mesure l'élection coréenne [du 15 mai] a-t-elle été libre?"
- vous pouvez bien le demander -

"2) Quelle part ont joué les forces militaires et policières du Président Rhee dans la campagne électorale?

"3) Combien répandue est la corruption dans les services qui disposent de l'aide américaine?

"4) La population coréenne a-t-elle voté pour la réélection du Président Rhee parce qu'il lui a fait croire que l'aide américaine serait supprimée s'il n'était pas réelu, comme le dit un éditorial de Post?

"5) Pourquoi a-t-il si fréquemment modifié la Constitution coréenne?

"6) Existe-t-il une immunité parlementaire pour ceux qui critiqueraient le Président Rhee à l'Assemblée nationale?

"7) Celui-ci contrôle-t-il complètement la presse, la radio et les autres moyens d'information publique?

"8) L'administration du Président Rhee a-t-elle réussi à étendre son influence à certains fonctionnaires américains chargés de mettre en oeuvre notre programme en Corée ?

"9) A-t-elle établi une discrimination à l'encontre des hommes d'affaires américains, comme certains le prétendent?

"10) Existe-t-il un groupe, financé par la Corée, agissant aux États-Unis dans le but d'influencer l'opinion publique américaine? "

Elle poursuit ainsi :

"Je crois que notre Secrétaire d'Etat, M. Dulles, devrait enquêter sur la politique de tout gouvernement qui reçoit notre assistance..."

Tout ceci n'est pas prouvé, ce sont seulement des questions auxquelles je ne peux fournir la réponse, car je ne la connais pas. Je dis simplement que les Nations Unies auraient tort de penser que la liberté puisse n'exister que d'un seul côté et qu'il n'en est point pour l'autre partie. Nous pouvons supposer que s'il n'y a pas de liberté pour la partie adverse, c'est parce qu'elle se trouve du côté ennemi; nous n'avons pas de renseignements à ce sujet, puisque nous ne pouvons rien vérifier et l'on peut dire que ce fait même est peut-être une négation de la liberté.

Dans la question de l'unification de la Corée, les mesures pratiques à prendre sont que les États-Unis, dans ce domaine, par des voies diplomatiques ou autres moyens opportuns, encouragent l'idée de contacts officieux entre les deux parties dans le but de parvenir à l'unité du pays. Deuxièmement, nous pourrions nous mettre d'accord sur la base essentielle d'une élection et je vous sou mets ce que j'ai déjà proposé à l'Assemblée : il doit y avoir scrutin secret, liberté de campagne, suffrage universel, représentation proportionnelle sur la base de la population du territoire, tout cela sous contrôle international; ce dernier facteur peut créer une difficulté, mais je suis certain que les hommes d'Etat des États-Unis qui sont responsables en la matière peuvent parvenir à la résoudre. Un moyen peut être trouvé pour sauvegarder le prestige des Nations Unies en tenant compte des réalités de la situation.

Telle est la suggestion de ma délégation. Par déférence pour la délégation des Etats-Unis et pour éviter tout conflit ou toute discussion sur cette question, nous nous sommes abstenus de présenter un amendement, non point parce qu'il ne serait pas adopté, mais pour ne pas envenimer le débat. Je ne pense pas que l'on puisse trouver des amendements formels en alignant des mots. Le problème véritable est de savoir s'il y a deux ou trois parties dans cette affaire. Jusqu'à ce que nous ayons une situation claire où la Corée du Nord et celle du Sud accepteraient de s'unir et de reconnaître les divergences qui existent entre elles, aucun résultat n'interviendra. L'idée d'annuler la Convention d'armistice et de réclamer des armes atomiques, comme le fit il y a quelques jours le Président de la République de Corée demandant aux Etats-Unis de lui procurer lesdites armes, alléguant le fait que des stocks d'armements se trouvaient en Corée du Nord, les renforcements faits en Corée du Sud, tous ces facteurs ne peuvent que détruire ce malheureux pays, vieux de trois ou quatre mille ans, mais dont la situation actuelle est désolante et dont le peuple n'a pas été admis à jouir de la liberté.

Cependant, ma délégation espère que, bien qu'aucune décision n'ait été prise dans cette affaire, les observations que j'ai faites dans le cas qui nous occupe seront prises en considération. Il faut admettre que des circonstances exceptionnelles se présentent dans la question de Corée. Comme cette question relève de la responsabilité des Nations Unies, elle a été confiée au Commandement des Nations Unies, mais le Commandement des Nations Unies ce sont les Etats-Unis, et le projet de résolution a été présenté par eux. Nous avons démontré que nous ne voulions point ajouter aux débats en présentant des amendements. Nous avons essayé de concilier les points de vue au cours d'entretiens privés, et s'il n'a pas été possible, par ce moyen, de persuader la délégation des Etats-Unis, cela l'est encore moins dans une réunion publique. On ne parvient jamais publiquement à persuader une grande Puissance - peut-être y parvient-on pour les petites nations - parce qu'on admettrait ainsi que d'autres pourraient comprendre quelque chose.

C'est pourquoi, étant donné que nous n'avons pas été en mesure de les persuader dans le privé, nous acceptons leur thèse selon laquelle ils ont rencontré des difficultés. Nous nous rangeons également à leur position, à savoir qu'ils ne sont pas convaincus par ce que nous leur disons. Mais cette tâche doit se poursuivre, car laisser la Corée ainsi divisée, (des troupes étrangères appartenant probablement aux deux partis occupant son territoire, les Nations Unies, de leur côté, appliquant leur politique), reviendrait à laisser dans cette partie du monde un problème dangereux non résolu.

Ma délégation formule ces remarques car elle est persuadée que, quelle que soit la résolution qui sera adoptée, celle-ci vaudra mieux que l'absence de toute décision.

Le projet de résolution actuel, je le répète, constitue un obstacle plus grave encore vers une solution du problème que la résolution adoptée l'an dernier.

Nous espérons que nos observations seront prises en considération.

Sir Percy SPENDER (Australie) (interprétation de l'anglais) : Dans toute discussion au sujet de la Corée, je crois qu'il est nécessaire de souligner la nature particulière du problème qui nous occupe. Depuis son origine, la question de Corée a préoccupé au premier chef les Nations Unies.

Le constant mérite des Nations Unies, en tant qu'organisation, a été de prendre la décision la plus catégorique en ce qui concerne la Corée et de prévenir le monde communiste qu'on ne saurait recourir à une agression non provoquée pour assurer le triomphe d'une politique sans se heurter à la résistance des défenseurs de la liberté dans le monde entier. Il est nécessaire de le proclamer afin de donner à la question de Corée sa place réelle dans l'histoire du monde.

Les membres de la Commission qui siègent autour de cette table n'ont pas oublié les circonstances dans lesquelles fut entreprise la guerre de Corée; nous ne devons pas essayer de travestir les événements qui l'avaient précédée, ni de jeter un voile sur l'origine du conflit, et nous devons tenter d'accepter l'agresseur, à égalité de voix, dans cette Commission, pour déterminer notre attitude en vue d'un règlement que nous avons recherché depuis de longues années, avec hélas, trop peu de succès.

Les Nations Unies sont entrées dans la bataille de Corée avec de louables objectifs. Le temps n'en a pas changé la validité et ne doit pas diminuer notre volonté de les atteindre. Il n'est pas plus opportun maintenant qu'au début du conflit de nous laisser entraîner avec les communistes dans quelque marchandage de second ordre dont le seul effet serait de livrer un pays à l'esclavage complet, au moyen d'élections truquées, le spectre de la peur montant la garde auprès de chaque urne.

Permettez-moi de faire observer que je ne pense pas apporter quelque chose de très nouveau dans le cours de mes observations. Le représentant de la Pologne nous a déclaré que ceux qui voulaient discuter de cette question comme premier point de notre ordre du jour, présenteraient de nouvelles propositions, sans doute parce que celles formulées au cours des années précédentes étaient demeurées stériles. Cette attitude n'est pas surprenante pour ceux qui connaissent les tactiques communistes. En dépit de la position prise à une grande majorité, au cours des années passées, par l'Assemblée en ce qui concerne les objectifs et les buts des Nations Unies dans le problème de Corée, les autorités de la Corée du Nord, appuyées sinon dirigées par les puissances communistes, ont non seulement méprisé les avis des Nations Unies, mais fréquemment violé les termes de la Convention d'armistice qu'elles s'étaient solennellement engagées à respecter.

Maintenant, les communistes, par les tactiques qu'ils suivent, disent : "Puisque nous refusons d'accepter les vues des Nations Unies exprimées dans les résolutions des années passées, il vous appartient de présenter des propositions nouvelles". Ce qu'en réalité la minorité nous demande, c'est de nous rapprocher encore de ses points de vue et de ses objectifs au point de parvenir aux positions qui sont les siennes, et ceci fait, à nous obliger par la suite, s'il est possible, par des arguments semblables à nous rapprocher davantage encore de ses vues jusqu'à atteindre l'objectif qu'elle a toujours poursuivi, à savoir l'établissement d'un Etat communiste sur l'ensemble de la Corée, non point d'un Etat libre et indépendant, mais de l'Etat policé typique que nous connaissons bien et qui est déjà celui que l'on trouve dans le nord de la Corée. Si nous nous rangions à ces arguments, nous sonnerions le glas de la République de Corée créée par les Nations Unies elles-mêmes; tous nos efforts en Corée auraient été des sacrifices inutiles et les milliers de héros qui ont donné leur vie pour la défense des buts des Nations Unies seraient tombés en vain.

Je ne me propose pas de résumer, année par année, l'évolution de la question coréenne. Qu'il me suffise de rappeler la Convention d'armistice entrée en vigueur le 27 juillet 1953. Bien des délégués qui, comme moi-même, ont participé aux discussions de l'Assemblée générale de 1952 qui a posé les fondations de l'armistice, accepteront, je pense, l'argument selon lequel le document de la Convention d'armistice contenait des dispositions très équitables. La Convention répondait aux exigences des deux parties à la guerre de Corée. Si ces deux parties avaient été animées de bonne foi, la Convention d'armistice aurait pu être mise en oeuvre.

En fait, on peut dire que les communistes n'ont jamais fait preuve de bonne foi. Je dirai plus : les communistes ont altéré et déformé le sens véritable des dispositions de la Convention, mais, pour le moment, je n'insisterai pas sur ce point; j'y reviendrai plus tard pour appuyer ma thèse selon laquelle le règlement de la question coréenne dans son ensemble exigeait la plus grande circonspection de la part des Nations Unies.

En ce qui concerne les objectifs des Nations Unies en Corée, la Convention d'armistice se bornait à recommander, en son article IV, paragraphe 60, que soit convoquée une conférence chargée "de résoudre, par voie de négociation, la question du retrait de Corée de toutes les forces armées étrangères, le règlement pacifique de la question coréenne, etc,".

La Conférence politique de Corée s'est réunie à Genève d'avril à juin 1954 et le rapport des quinze pays membres des Nations Unies qui y participaient, figure au document A/2786, d'où il ressort que les propositions formulées par les trois délégations communistes à propos des élections peuvent se résumer comme suit :

1) Les élections en Corée devraient être préparées et dirigées par une commission composée exclusivement de Coréens au sein de laquelle le Nord et le Sud de la Corée seraient également représentés et qui ne fonctionnerait qu'après accord des parties;

2) Le contrôle international des élections doit être limité à une commission de contrôle des pays neutres composée d'un nombre égal de représentants de pays communistes et non communistes et désignée par la Conférence, cette commission devant faire l'objet, avant de fonctionner, d'un accord unanime.

Personne n'a été surpris par ces propositions communistes, car elles constituaient l'expression d'une politique essentiellement **communiste** visant à s'emparer d'un Etat divisé par une pénétration politique. Le rapport des quinze nations qualifiait à juste titre les propositions communistes de rejet de la compétence des Nations Unies et ajoutait qu'en conséquence elles manquaient de portée pratique.

Les délégations des Nations Unies avaient, d'une part, espéré un accord avec les communistes sur la base de deux principes fondamentaux dont le deuxième, qui intéressait essentiellement l'avenir, était ainsi énoncé : "Afin de créer une Corée unifiée, indépendante et démocratique, des élections véritablement libres seront organisées sous le contrôle des Nations Unies pour désigner des représentants à une assemblée nationale au sein de laquelle la représentation serait assurée d'une manière directement proportionnelle à la population de chacune des parties de la Corée."

Le représentant de l'Inde a, de son côté, défini un principe identique. Je n'ai guère besoin de rappeler à la Commission qu'un tel principe est absolument conforme aux objectifs constamment préconisés par les Nations Unies depuis l'existence même du problème coréen. C'est là l'énoncé d'une idée qui exprime les sentiments de la conscience même de l'Organisation.

Si la Conférence politique de Genève a échoué dans la mesure où elle n'a apporté aucune entente avec les communistes, elle a cependant servi deux fins utiles. La première a été de confirmer la solidarité des délégations des Nations Unies dans la défense des principes de l'Organisation; la deuxième a été de révéler aux yeux du monde entier la conception cynique des délégations communistes à l'égard d'une solution du problème coréen.

L'attitude inébranlable des délégations des Nations Unies a été par la suite confirmée dans la déclaration des seize puissances en date du 15 juin 1954, où se trouvait réaffirmé leur point de vue à propos de l'unification de ce pays divisé.

Au cours des quatorze mois qui se sont écoulés depuis que la Commission a été pour la dernière fois saisie du problème, aucune modification importante n'est intervenue. Il est vrai que le Commandement des Nations Unies en Corée a jugé bon de retirer la Commission neutre de contrôle pour la placer dans la zone démilitarisée et je dois dire que cette mesure a reçu l'approbation de mon gouvernement. Mais les seules propositions communistes dont nous soyons saisis sont celles qui réclament une représentation égale des deux parties au conflit à la prétendue commission pancoréenne pour préparer et diriger les élections. Personne ne sera dupe; personne n'admettra qu'une telle proposition ait d'autre but que de battre en brèche les tentatives de solution du problème. J'ai qualifié de cynique l'attitude des communistes. Je dirai aussi que cette attitude est une insulte faite à notre intelligence en escomptant que nous concéderons à l'agresseur le droit de rejeter tous efforts tendant à régler la question en lui permettant de truquer par avance les négociations, de manière que la seule solution à laquelle on aboutirait soit de la nature de celle à laquelle le monde a déjà assisté en Tchécoslovaquie et plus récemment encore, sous sa forme la plus brutale, en Hongrie. L'attitude communiste n'est qu'une manoeuvre qui apparaît clairement et qui ne saurait conduire qu'à un résultat, celui de livrer en fin de compte aux communistes l'ensemble de la Corée. J'affirme que les Nations Unies ne sauraient se prêter à une telle manoeuvre.

Le but des communistes, de toute évidence, est de nous faire oublier. L'Occident, dans son désir habituel d'aboutir à des solutions ne doit ni perdre patience, ni oublier les buts qu'il poursuit dans le problème de Corée. Sans doute des règlements sont-ils toujours possibles pour ceux qui cèdent et font abandon de leurs principes, mais la guerre de Corée aurait-elle été engagée pour rien? Il est de tactique communiste de pousser les négociations dans une impasse et de mettre à l'épreuve notre patience. Ils se trompent cependant s'ils croient que la mémoire de ceux qui ont participé au conflit s'estompe avec le temps.

Si les communistes eux-mêmes ont des propositions susceptibles de permettre la réunification de la Corée au moyen de libres élections, sous un contrôle acceptable des Nations Unies, et qui n'imposerait pas aux Coréens une forme de société qu'ils n'auraient pas choisi, ils disposent certainement des moyens de nous faire connaître ses propositions. Ma délégation n'adopte pas une position intransigeante. Si les solutions déjà proposées comportent quelque variante à propos d'une forme acceptable de contrôle des Nations Unies et d'expression objective et impartiale des désirs du peuple coréen, tant du Nord que du Sud, nous l'étudierons de très près.

Les représentants communistes disent-ils publiquement ici qu'ils professent si peu de foi dans cette Organisation dont ils sont Membres et qu'ils méprisent à ce point les vues de la grande majorité des Etats Membres qu'il n'est aucune forme de contrôle des Nations Unies qui soit pour eux acceptable? S'il en est ainsi - et je pense que tel est le cas - qu'ils aient le courage de le dire sans équivoque. Si, en même temps, par un hasard curieux, ils sont disposés à accepter une forme quelconque de contrôle de la part des Nations Unies, qu'ils aient l'honnêteté et l'esprit de justice de le déclarer devant cette Commission en termes nets et précis.

Nous n'avons pas une attitude intangible à l'égard des moyens propres à être utilisés, mais nous insistons sur le fait que les résultats doivent être conformes aux raisons pour lesquelles nous sommes, à l'origine, entrés dans le conflit.

La formule communiste d'un contrôle international des élections en Corée diverge totalement des objectifs des Membres des Nations Unies qui ont pris part à la guerre de Corée. Cette formule, en effet, créerait un organe, "international" de nom, qui serait contraint de demeurer dans l'impasse et qui se révélerait totalement inefficace du fait d'une représentation communiste et non-communiste égale.

Comme je l'ai dit précédemment, les Nations Unies doivent agir avec une grande prudence. Nous avons pu faire à différentes reprises l'expérience, au cours des années récentes, de la façon dont les communistes s'y prennent pour anéantir des accords de caractère international qui auraient pu être fructueux si la bonne foi avait prévalu. A cet égard, l'Accord d'armistice de Corée est un excellent - ou déplorable - exemple.

Sans entrer dans le détail des violations de cet accord dont se sont rendus coupables les communistes, peut-être est-il suffisant de relever une fois de plus les infractions bien établies qu'ils ont commises à l'égard des dispositions concernant l'introduction de personnel militaire et d'armes de guerre en Corée du Nord. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a très clairement exposé ce problème dans la déclaration qu'il a faite au début de ce débat. Les forces communistes dans cette partie du pays ont été considérablement renforcées alors que, d'un autre côté, il était fait obstacle par tous les moyens à l'exercice d'un contrôle de la part des organes créés à cet effet aux termes de l'Accord d'armistice. En outre, les rapports présentés par les communistes à la Commission neutre de contrôle ont été nettement insuffisants, pour employer un terme très modéré.

A mon avis, tous ces éléments prouvent l'absence de bonne foi du côté communiste. Je ne crains pas d'aller plus loin encore et de dire qu'ils ont méconnu l'Accord d'armistice d'une façon délibérée et cynique. Cet Accord a été traité comme un chiffon de papier et ses dispositions ne sont respectées que dans la mesure où elles sont compatibles avec les objectifs des communistes, dans la mesure où elles les favorisent, dans la mesure où - en Corée comme dans tous les pays divisés - elles peuvent les aider à écraser la majorité anti-communiste afin de permettre à la minorité communiste d'établir un Etat unifié sous le contrôle communiste.

Dans ces conditions, peut-on nous reprocher d'être prudents et d'exiger que les communistes commencent par respecter scrupuleusement l'Accord d'armistice avant de consentir, pour notre part, à de nouvelles négociations? A notre avis, il est sans objet de parler d'une nouvelle conférence politique sur la Corée tant que les communistes n'auront pas manifesté leur intention de respecter l'Accord d'armistice et n'auront pas prouvé qu'ils entendent s'aligner sur les principes pour lesquels les Nations Unies ont pris les armes en Corée, en ce qui concerne entre autres le droit du peuple coréen à se gouverner lui-même.

Plusieurs d'entre nous sont quelque peu fatigués d'entendre, année après année, les représentants de l'Union soviétique et des autres gouvernements communistes nous parler ici de leur foi dans le principe de l'autonomie, de la non-intervention dans les affaires des autres nations, et de la liberté politique. La triste tragédie de Hongrie nous a révélé, récemment, combien ces déclarations étaient fausses et trompeuses.

En ce qui concerne l'Australie, ce pays entend par conséquent s'en tenir à l'attitude exposée le 15 juin 1954 dans la Déclaration des seize Puissances.

Les Coréens du Nord ont refusé de collaborer de bonne foi aux organes établis selon les termes de l'Accord d'armistice de Corée et nous savons parfaitement - grâce, entre autres, au rapport du Commandement unifié sur la Commission neutre de contrôle en Corée (A/3167) - que les communistes ont violé très sérieusement les termes du paragraphe 13 de l'Accord d'armistice, et en particulier des sections c) et d). Les Nord-Coréens, directement soutenus par les communistes étrangers, ont, comme je l'ai déjà relevé, introduit dans leur secteur un nombre considérable d'avions à réaction qu'ils ne possédaient pas au moment où l'armistice a été signé et ont renforcé considérablement leur armée. Ce n'est guère dans cette atmosphère que les cruelles passions soulevées par la guerre pourront être apaisées entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Il faut, je crois, attirer l'attention sur ces infractions aux termes de l'Accord d'armistice, qui sont destinées à créer un déséquilibre entre les forces armées des deux parties. Ces faits ne doivent pas être passés sous silence et les communistes ne doivent pas croire qu'ils pourront impunément et indéfiniment commettre ces violations sans que le parti des Nations Unies réagisse.

L'Australie ne se sent pas liée pour toujours aux termes précis de la Déclaration de Genève, mais il ne peut être question de faire de quelconques concessions afin de réaliser un objectif politique - même un objectif de l'importance du règlement de la question coréenne - tant que l'autre partie n'a pas manifesté, de son côté, sa détermination de faire également des concessions raisonnables et de rechercher une solution acceptable.

Bien que je désire ardemment voir intervenir une solution de ce problème, je ne puis éviter de parvenir à la conclusion qu'à l'heure actuelle aucune preuve valable n'est venue nous convaincre que la Corée du Nord et la Chine communiste, qui se sont alliées pour provoquer une agression en Corée et pour la perpétuer, sont disposées à remplir ces conditions apparemment simples.

Dans ces circonstances, l'Australie n'a pas d'autres choix que de s'en tenir strictement aux termes des deux documents à la rédaction desquels nous avons collaboré, à savoir l'Accord d'armistice et la Déclaration de Genève. Il appartient à l'autre camp de nous amener à modifier notre attitude en démontrant sans ambiguïté qu'il est disposé à tenir compte des principes énoncés par les Nations Unies pour un règlement de la question coréenne.

A la lumière de ces observations, il ressort clairement que la délégation de l'Australie appuiera le projet de résolution proposé par les Etats-Unis. Membre de l'UNCURK, l'Australie appuie la recommandation tendant à permettre à cette Commission, qui représente les Nations Unies en Corée, de poursuivre sa tâche importante. Nous estimons qu'il est nécessaire que les Nations Unies continuent d'être représentées jusqu'à ce qu'un règlement ait été réalisé. L'Australie continuera à apporter sa contribution la plus constructive à l'oeuvre de l'UNCURK.

En terminant, ma délégation désire se réserver le droit de prendre à nouveau la parole, si elle l'estime nécessaire, lorsque seront examinées en détail les projets de résolution proposés à la Commission.

ii. PERERA (Ceylan) (interprétation de l'anglais) : Puis-je rappeler tout d'abord que ma délégation avait appuyé l'amendement de l'Inde tendant à inviter les représentants de la Corée du Nord comme de la Corée du Sud. Cette attitude nous a été inspirée par la certitude qu'il ne sera possible de régler ce problème qu'en entendant les deux parties.

Ce matin, après avoir écouté le représentant de la République sud-coréenne, nous avons été renforcés dans cette conviction. Nous avons en effet cherché en vain dans cette longue déclaration des éléments nouveaux susceptibles de nous amener à des conclusions nouvelles. Nous n'avons rien trouvé de tel. Au contraire, cette déclaration n'a été qu'une longue condamnation de la philosophie communiste et de la stratégie communiste.

Puis-je donner l'assurance au représentant de la Corée du Sud que les pays non communistes ne sont pas obligatoirement les seuls à désirer la paix et la démocratie. Je représente un pays qui a accepté la voie démocratique pour la solution des problèmes politiques et c'est la raison pour laquelle j'estime que lorsque cette Commission, par une décision majoritaire, a invité le représentant de la Corée du Sud, c'était dans l'espoir que celui-ci nous apporterait des éléments nouveaux venant s'ajouter à ceux que contient le rapport.

La question de Corée - et tout le monde le reconnaîtra avec moi - découle de l'existence de deux Corées. Il ressort des documents dont nous sommes saisis et des éléments que nous avons pu recueillir que nous pouvons, en principe, appuyer le projet de résolution présenté par les Etats-Unis puisqu'il recherche l'unification de la Corée. A cet égard, nous n'avons aucune objection à présenter.

Par contre, - et à cet égard je m'associe aux remarques faites par le représentant de l'Inde - nous estimons que ce projet de résolution ne va pas suffisamment loin. C'est pourquoi ma délégation, si elle n'entend pas présenter d'amendement, voudrait avancer certaines suggestions dont, nous l'espérons, la Commission voudra bien tenir compte. Examiner cette question en présence d'une seule des parties est aussi inutile que dangereux pour l'Extrême-Orient. L'Accord d'armistice reconnaît ce fait puisque nous lisons, dans le paragraphe 62, les mots suivants :

"Les articles et les paragraphes de la présente Convention d'armistice resteront en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient expressément remplacés, soit par des amendements et des additions acceptés d'un commun accord, soit par des dispositions spéciales faisant l'objet d'un accord approprié en vue d'un règlement pacifique conclu entre les deux parties sur le plan politique". (S/3079, page 47)

La Convention d'armistice a été signée le 27 juillet 1953 et reste valable, comme le rappelle le projet de résolution des Etats-Unis. Le fait que depuis trois ans et demi les hostilités n'aient pas repris et que cette Convention n'ait pas été dénoncée nous permet sans nul doute d'espérer et de conclure que la Corée du Nord désire régler le problème pacifiquement. Préjuger l'avenir et envisager la Corée du Nord comme un agresseur possible irait à l'encontre de l'objectif en vue duquel les Nations Unies ont, à l'origine, mis en oeuvre la Convention d'armistice.

On a dit qu'en Corée la situation géographique déterminait la politique internationale. Il semblerait que, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, ce malheureux pays ait compris de mieux en mieux que ce sont les rivalités des Puissances étrangères qui déterminent la politique internationale, d'où son réalisme dans ce domaine.

Il fut un temps où la Corée était subordonnée à la stratégie de ses puissants voisins. Il n'en est plus ainsi. Bien que des forces importantes aient essayé de faire pencher les deux Corée en faveur de telle ou telle grande Puissance, les Coréens semblent avoir repoussé cette théorie facile mais dangereuse, à savoir être incorporé ou anéanti.

L'avenir d'une Corée indépendante, de l'avis de ma délégation, laisse des perspectives d'espoir.

La délégation de Ceylan, au cours du débat qui s'est déroulé sur le projet de résolution tendant à inviter des représentants des deux Corée, était d'avis que l'on n'aboutirait à rien de valable en acceptant d'inviter le seul représentant de la Corée du Sud; en effet, on risquerait ainsi de s'aliéner la Corée du Nord et de perdre toute chance de régler un différend qui peut recevoir une solution. Aujourd'hui, ma délégation va plus loin encore en soulignant que l'esprit et la lettre des résolutions que mentionne le projet des Etats-Unis,

M. Ferera (Ceylan)

à savoir les résolutions 811 (IX) et 910 (X) ne peuvent rester en vigueur si l'on ne s'efforce pas de négocier avec la Corée du Nord.

La Charte constitue l'autorité suprême et, en dernière analyse, la sanction de l'action des Nations Unies et de leur politique. Nous ne pouvons prétendre que les petites nations ont droit à l'indépendance si nous admettons que les grands pays ont plus de droit à la paix et à la sécurité à l'intérieur de leurs frontières. La liberté pour les grandes et petites nations est un terme relatif et n'a de sens que dans son contexte chronologique et géographique. Il n'y a dans ce concept rien d'absolu ou de définitif si ce n'est que, comme l'égalité, il vaut seulement pour les égaux, et que, de même, la liberté vaut seulement pour ceux qui sont libres. C'est une contradiction dans les termes que de ne pas admettre une partie quelconque de la Corée pour des raisons d'idéologie politique. De plus, c'est un argument plutôt périmé, si je puis le faire remarquer au représentant des Etats-Unis. Si nous acceptons un tel argument, il nous faudrait mettre en doute les fondements mêmes de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation hésite à s'engager dans une discussion qui porterait certainement sur ces principes. Sans nul doute, les critères applicables dans ce cas seraient les suivants : la Corée sera-t-elle toujours une monnaie d'échange? Deuxièmement, est-il juste et avisé de considérer, comme nous le faisons maintenant, la Corée du Sud comme la seule Corée existante? Troisièmement, ne s'agit-il pas d'éliminer une cause de tension dans une région du monde qui est certainement très importante sur le plan international? Enfin, pouvons-nous espérer une paix durable sans permettre à la Corée du Nord d'assister au débat?

On a tendance à blâmer uniquement la Corée du Nord pour l'actuel état de choses. Est-ce là toute la vérité? Comme il est dit au paragraphe 7 du rapport de la Commission, la Corée du Sud "a refusé de signer la Convention d'armistice", et son intransigeance ne s'est pas atténuée avec le temps. Si, comme le soutient la République de Corée, "on procède à un inquiétant rassemblement d'effectifs militaires et surtout d'armes" en Corée du Nord, la trêve aurait-elle pu durer trois ans et demi, pour ne pas dire quatre ans, sans une conflagration générale?

De même, le paragraphe 9 de ce même rapport, dont je vais donner lecture, n'exclut pas une solution.

M. Perera (Ceylan)

"Au cours de l'année, rien n'est venu prouver que les autorités de la Corée du Nord aient modifié sensiblement leur attitude. D'après certaines sources, elles auraient exprimé le désir de voir des contacts s'établir entre le Nord et le Sud, mais elles ne se sont pas montrées disposées à accepter les principes sur lesquels les Nations Unies estiment qu'un progrès pourrait reposer. Les autorités de la Corée du Nord ont appuyé certaines initiatives en faveur d'une conférence qui se réunirait hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies pour discuter le règlement de la question de Corée".

Le paragraphe 10 se lit comme suit :

"Le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine a proposé plus récemment en son propre nom et en celui du régime nord-coréen la réunion d'une conférence des nations intéressées pour discuter la question du retrait de toutes les forces armées étrangères se trouvant en Corée et celle de l'unification pacifique de la Corée, mais les gouvernements représentés au sein du Commandement des forces armées des Nations Unies n'ont pas accepté cette proposition, car elle n'indiquait nullement que ses auteurs fussent disposés à négocier sur la base des principes déjà définis par les Nations Unies. Lesdits gouvernements se sont déclarés une nouvelle fois disposés à discuter la question de l'unification sur la base de ces principes".

Ce paragraphe me semble également pertinent.

Je voudrais demander aux membres de cette Commission si les paragraphes 9 et 10, pris ensemble, n'indiquent pas la voie qui pourrait éventuellement nous mener à une solution. De toute façon, ils n'impliquent nullement que la solution est impossible.

Ma délégation est d'avis que le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution des Etats-Unis ne tient pas compte de l'évolution de la situation telle que l'a dépeinte la Commission dans son rapport. Les élections ne sont pas la seule preuve de la liberté qui règne dans un pays ou du désir de son peuple d'être libre.

En outre, je vais poser encore une question qui me paraît très importante : comment est-il possible de surveiller des élections "dans toute la Corée" et de faire rapport à ce sujet, comme il est dit dans le rapport, où l'on inclut probablement la Corée du Nord, à moins d'un accord préalable avec cette partie du pays, alors que l'on a décidé que, du fait de l'idéologie politique qui prévaut en Corée du Nord, cette région devait rester en dehors du monde civilisé? N'y a-t-il pas là contradiction dans les termes? Ne devrait-on pas, sinon respecter, du moins admettre, la Corée du Nord? Ne devrait-on pas souhaiter traiter les deux Corées sur un pied d'égalité, pour dissiper tout soupçon de partialité?

Les indications que donne le rapport sur la situation intérieure de la Corée du Sud pourraient, aux yeux de ma délégation, servir de base aux conclusions qu'il nous faudra tirer. Ma délégation n'est pas non plus convaincue que tout est pour le mieux dans la République de Corée. La stabilité y est due entièrement aux Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'aide accordée par d'autres nations. Au point de vue politique, on voit nettement qu'il ne s'agit pas du gouvernement par le peuple, mais du gouvernement d'une coterie. Ce n'est pas un gouvernement représentatif qui fait une démocratie. Le peuple est-il vraiment souverain? La situation permet-elle l'épanouissement des institutions démocratiques? Les paragraphes 18 et 19 du rapport de la Commission nous laissent assez peu d'espoir pour l'avenir d'une démocratie en Corée du Sud. Tout en souhaitant à cette dernière de conserver sa stabilité économique et sa sécurité politique, nous ne sommes pas convaincus que l'une et l'autre seraient viables en dehors de la Corée du Nord, pour des raisons géographiques et historiques.

Si l'on veut que le projet de résolution des Etats-Unis ait une application concrète, il faut élargir la portée du paragraphe 3 de son dispositif afin d'inclure des programmes précis qui donneraient à la Corée du Nord le même statut qu'à la Corée du Sud. Persuadée qu'aussi longtemps que les grandes Puissances qui sont au Conseil de sécurité seront appelées à déterminer l'avenir du monde, ma délégation voudrait suggérer que ces grandes Puissances agissent dans l'esprit qui a fait le succès de la Conférence de Genève.

Ma délégation estime que ce n'est plus le moment de discuter des premiers principes, de se laisser guider par les souvenirs du passé. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Commission que, de l'avis de ma délégation, une conférence politique des chefs de gouvernements pourrait peut-être faciliter la solution de ce problème que, depuis tant d'années, nous essayons de trouver. Si je puis me permettre de tracer un parallèle, je rappellerai que le problème d'Indochine était aussi considéré comme insoluble. On a dit qu'il constituait une plaie permanente. Cependant, il a été résolu. La question coréenne est analogue. Elle exige le même type d'intervention. Certes, les limitations imposées à la Commission sont grandes et il est bon qu'il en soit ainsi. Cependant, la Commission doit poursuivre ses efforts, mais le temps presse. Ne pensez-vous pas que le problème coréen affecte d'autres questions d'Extrême-Orient? Les Nations Unies sont intervenues en Corée pour défendre les principes de la Charte plutôt que pour prévenir une agression. Est-ce que l'intervention ne s'impose pas maintenant plus que jamais alors qu'il y a une lueur d'espoir de paix durable? La liquidation politique de la Corée du Nord, que ce soit par refus de la reconnaître, comme on l'a fait jusqu'ici, ou par la force armée, n'est pas la solution.

Enfin, je voudrais attirer l'attention de la Commission sur une grave erreur de jugement de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Au paragraphe 9 de son rapport (A/3172), nous lisons :

"Les autorités de la Corée du Nord ont appuyé certaines initiatives en faveur d'une conférence qui se réunirait hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies pour discuter le règlement de la question de Corée."

Pour dire le moins, c'est là une note de regret. Mais s'il y a là un désir implicite du peuple nord-coréen, en quoi est-ce en conflit avec le paragraphe 60 de l'Accord d'armistice? Celui-ci stipule :

"Afin d'assurer le règlement pacifique de la question coréenne, les Commandants des forces des deux Parties recommandent par les présentes aux Gouvernements des pays des deux Parties intéressées que, dans un délai de trois (3) mois après la signature et l'entrée en vigueur de la Convention d'armistice, les représentants désignés respectivement par les deux Parties se réunissent en une conférence politique organisée sur un plan supérieur, en vue de résoudre, par voie de négociation, la question du retrait de Corée de toutes les forces armées étrangères, le règlement pacifique de la question coréenne, etc."

S'il n'y a pas là de contradiction avec le paragraphe 60 de la Convention d'armistice, est-il déraisonnable que les Nord-Coréens demandent d'être invités avant qu'un règlement définitif intervienne?

Pour conclure, je dirai que la situation actuelle exige qu'une telle conférence soit convoquée, d'autant plus que la question doit être réexaminée à la lumière de l'évolution des événements politiques et, en particulier, de l'ascension de la République populaire de Chine en Extrême-Orient. Il serait absurde, si je puis me permettre d'employer ce mot, d'ignorer l'existence de la République populaire tout en cherchant une solution définitive du problème de Corée. Dans un esprit de compromis, ma délégation suggère, sans cependant présenter d'amendement formel, que les grandes Puissances qui participent à nos débats examinent la proposition de convocation d'une conférence analogue à celle qui s'est tenue à Genève en 1954 et qui pourra peut-être trouver une solution définitive.

M. CARBAJAL-VICTORICA (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : La délégation de l'Uruguay votera en faveur du projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique (A/C.1/L.158). Nous savons fort bien quelle est la portée véritable de ce projet de résolution. Nous ne pensons pas que ce soit une panacée qui nous permette de résoudre la grave question de Corée. Nous savons qu'il ne nous conduira pas à l'unification si désirée de la Corée. Mais nous défendons ce projet de résolution en raison de son importance en tant qu'affirmation de principes. Nous sommes convaincus qu'il ne résoudra pas le problème de l'avenir de la Corée et qu'il n'aura pas pour corollaire nécessaire des événements amenant l'unification de la Corée. Mais, puisque nous devons essayer de surmonter les sérieux obstacles causés par la guerre et par la menace permanente qui subsiste, nous pensons que ce projet de résolution traduit une volonté de combattre et exprime le but que nous avons tous, à savoir l'établissement d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique, jouissant d'un gouvernement représentatif.

En d'autres termes, nous sommes en faveur de l'unification de la Corée, mais nous restons fidèles à notre étendard et nous n'avons pas l'intention de laisser fouler au pied les principes que nous avons défendus précédemment. Nous estimons que l'importance donnée aux élections en Corée en tant que moyen démocratique d'exprimer la volonté de la population doit être relevée et qu'il faut en féliciter

les auteurs du projet de résolution. Après tout, il y a là un principe fondamental de notre Charte qui est à la base de l'existence même de notre Organisation internationale. Je crois qu'il est normal de charger une Commission des Nations Unies de contrôler ces élections et de nous faire rapport à ce sujet.

Le projet de résolution demande l'unification de la Corée, mais non pas dans le despotisme. Nous voulons une solution du problème coréen, mais nous ne voulons pas ouvrir la voie au totalitarisme en Corée. En résumé, ce projet de résolution ne contient rien de nouveau, mais il n'est pas une preuve de faiblesse. Au contraire, il montre notre volonté résolue de faire face à toutes les résistances et de les surmonter, en réaffirmant les principes de notre Organisation.

C'est pourquoi j'estime que certaines des déclarations qui ont été faites ici ne sont pas appropriées. Leurs auteurs n'ont pas frappé à la bonne porte. L'Uruguay, pour sa part, s'efforce d'établir la base des événements futurs de Corée. Je suis d'accord avec notre collègue de l'Australie et je dois dire que, pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons envisager un changement d'attitude qui ne serait concevable que si nous étions tout à coup frappés d'amnésie totale ou d'incapacité mentale.

Nous nous rappelons fort bien toute l'histoire de la question coréenne, la guerre de conquête, l'intervention violente en Corée du Sud, la menace qui subsiste. La solution que certains préconisent - peut-être avec de bonnes intentions pourtant naïves - pourrait avoir été trouvée lorsque les hostilités ont éclaté si l'on avait voulu recourir à l'apaisement. Si les Nations Unies, à l'époque, avaient consenti à un abandon, elles auraient évité un problème. Si nous avions accepté le joug de fer de la dictature communiste, toutes les querelles auraient été évitées. Bien que nous ayons choisi un chemin plus difficile, nous pensons que nous ne devons pas changer de route. Nous devons gravir la pente jusqu'au bout. Si la solution n'apparaît pas encore, nous savons au moins que nous ne tomberons pas dans la grave erreur de suivre de mauvais bergers et d'accepter un système qui, finalement, placerait le monde sous la férule d'une main de fer.

Si une solution n'est pas rapidement trouvée, au moins avons-nous la certitude que nous ne commettrons pas la grave erreur de prendre une orientation différente et de faire preuve de tolérance ou d'aveuglement devant un régime dont nous ne voulons pas dans d'autres pays du monde.

Dans les conditions actuelles, il est difficile d'être plus réaliste et de rédiger différemment le projet de résolution soumis par la délégation des Etats-Unis. Pour nous, ce doit être un impératif catégorique que de refuser de résoudre la question de Corée en donnant à nouveau des chances au totalitarisme. Si les conditions se modifiaient, si les circonstances devenaient plus propices, il serait toujours temps de faire preuve d'une plus grande largeur d'esprit et de se prêter à des solutions plus générales; mais cela n'est possible que dans une atmosphère nouvelle. Pour le moment, le projet de résolution qui nous est soumis fournit la seule réponse que nous puissions faire.

M. BAYULKEN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Nous devons, à nouveau cette année, constater avec un profond regret que l'objectif principal des Nations Unies en Corée - à savoir la constitution d'un gouvernement unifié, indépendant et démocratique pour toute la Corée - n'est pas atteint. C'est avec regret que nous relevons dans le Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée soumis à la onzième session de l'Assemblée générale que :

"Au cours de l'année, rien n'est venu prouver que les autorités de la Corée du Nord aient modifié sensiblement leur attitude... Elles ne se sont pas montrées disposées à accepter les principes sur lesquels les Nations Unies estiment qu'un progrès pourrait reposer". (A/3172, p. 2)

Je n'ai pas besoin d'insister longuement sur les circonstances qui, jusqu'à présent, ont entravé les efforts des Nations Unies et les ont empêché de trouver une solution satisfaisante au problème coréen. Nous connaissons tous ces circonstances; il est inutile que je les répète. Cependant, s'étant trouvée parmi les gouvernements qui prirent part, au nom des Nations Unies, à la Conférence coréenne qui se tint à Genève, ma délégation désire réaffirmer son attachement aux principes énoncés à Genève. Bien que les autorités nord-coréennes et le régime communiste chinois n'aient pas encore tenu compte des recommandations de l'Assemblée générale qui formulent des principes qui avaient été acceptés par une écrasante majorité, nous croyons sincèrement que ces principes forment toujours la base d'une solution du problème coréen.

Certes, l'échec auquel s'est heurté un règlement rapide et équitable de la question coréenne nous a navrés; mais le fait essentiel est que la réalisation des objectifs des Nations Unies en Corée est d'une importance vitale pour notre Organisation. C'est en Corée que, pour la première fois dans leur histoire, les Nations Unies ont résisté à l'agression au moyen d'une action collective et ont réussi à repousser les agresseurs. Si nous ne voulons pas que les sacrifices héroïques du peuple coréen et des Etats Membres qui ont envoyé leur jeunesse en Corée pour défendre la liberté et la sécurité aient été faits en vain, les Nations Unies doivent prendre toute leur responsabilité et doivent persévérer dans leurs efforts vers la réalisation de l'unification pacifique de la Corée, conformément aux objectifs de l'Organisation.

Il est impossible de dire que la situation actuelle de la Corée soit favorable au maintien de la paix mondiale; c'est pourquoi nous considérons qu'il est important d'aboutir rapidement à une solution équitable de ce problème. La réalisation de ce but, non seulement compensera les sacrifices que le peuple coréen a consentis jusqu'à présent, mais également contribuera à atténuer la tension en Extrême-Orient et à favoriser la paix mondiale.

Pour ce qui est de la Convention d'armistice, la délégation de la Turquie a déjà, comme un grand nombre d'autres, souligné l'année dernière que, bien que cette Convention soit respectée pour autant qu'il s'agisse du cessez-le-feu, l'application de certaines de ses dispositions importantes est loin d'être satisfaisante et que même ces dispositions ont été violées par les autorités nord-coréennes. La constitution de forces armées terrestres en Corée du Nord - contrairement aux clauses particulières de la Convention d'armistice - , les obstacles mis au fonctionnement ordonné et efficace de la Commission neutre de contrôle sont des exemples de violation grave de la Convention d'armistice. Le rapport du Commandement unifié sur la Commission neutre de contrôle (A/3167) fournit des faits intéressants à cet égard et explique les motifs pour lesquels les équipes d'inspection ont été temporairement retirées du Sud et du Nord de la Corée et placées dans la zone démilitarisée. A nos yeux, il y a là des violations inquiétantes, qui devraient faire l'objet d'un examen attentif par l'Assemblée générale.

Un autre problème que je voudrais toucher ici est celui de la détention illégale de personnel militaire ou civil des Nations Unies par les autorités communistes chinoises et nord-coréennes.

Ma délégation a fait connaître, l'année dernière, son point de vue sur ce problème; je ne le répéterai pas aujourd'hui. Cependant, je voudrais à nouveau souligner le souci que cette question cause au Gouvernement de la Turquie. Nous nous préoccupons tout particulièrement du sort de 166 soldats turcs, disparus en combattant en Corée et au sujet desquels les autorités communistes n'ont jusqu'à présent communiqué aucun renseignement.

En ce qui concerne le rapport du Gouvernement de l'Inde sur le problème des anciens prisonniers de guerre de Corée, ma délégation note avec satisfaction que, sur les quatre-vingt-huit anciens prisonniers de guerre envoyés de Corée en Inde, presque tous ont été ou sont réinstallés, grâce à l'attitude généreuse des pays qui les reçoivent : l'Argentine, le Brésil, le Mexique et l'Inde, et grâce aux efforts du Secrétaire général de notre Organisation.

Avant de conclure, je désire déclarer que ma délégation votera en faveur du projet de résolution soumis par la délégation des Etats-Unis. Selon nous, ce projet de résolution est en complet accord avec la ligne d'action suivie jusqu'à présent par les Nations Unies en ce qui concerne le problème coréen; il réaffirme les objectifs des Nations Unies en Corée.

Ma délégation appuiera également très volontiers le projet de résolution (A/C.1/L.159) soumis par les délégations de l'Equateur, du Salvador et du Venezuela.

M. MEZINCESCU (Roumanie) : Il est très regrettable que l'Organisation des Nations Unies discute la question coréenne en l'absence, encore une fois, des représentants de l'une des parties légitimement intéressée à la solution de ce problème, à savoir en l'absence de représentants de la République populaire démocratique de Corée.

L'essence du problème coréen réside, en effet, dans la nécessité de trouver les voies les plus appropriées pour refaire l'unité nationale du peuple coréen dans un Etat démocratique et indépendant. On ne peut trouver de solution à un tel problème - ni, en général, à aucun problème - en faisant délibérément abstraction de ses données réelles.

Or, c'est justement la situation qui se reproduit chaque année dans les débats de la Commission politique de l'Organisation des Nations Unies sur le problème coréen, et ceci à cause de la position adoptée par les Etats-Unis et par d'autres Etats. La Commission politique - ou tout autre organe de l'Assemblée générale - peut-elle trouver une solution pacifique pour l'unification de la Corée, si elle ignore le fait incontestable qu'il existe en Corée, au nord du trente huitième degré de latitude, un Etat indépendant qui exerce ses droits souverains sur un territoire d'environ 110.000 kilomètres carrés et sur une population de quinze millions d'habitants ? Evidemment, ceci est impossible. Une solution élaborée sans la participation et l'accord des deux parties intéressées ne peut avoir aucune chance d'être appliquée par des voies pacifiques.

L'attitude non réaliste adoptée à l'égard de ce problème, la tentative de faire abstraction de l'existence de deux Etats dotés de régimes sociaux et économiques différents et d'imposer par la force à l'une des parties les points de vue, les décisions et les intérêts de l'autre partie, tout cela a fait faillite dans le passé et cela n'a aucune chance de réussir dans l'avenir.

Cette façon non réaliste d'aborder le problème coréen porte préjudice aux intérêts de la paix et de la sécurité des peuples; elle reflète la position des milieux qui ont intérêt à maintenir des sources d'aggravation de la tension internationale.

M. Mezincescu (Roumanie)

Le Gouvernement de la Corée du Sud continue obstinément à nier la réalité en prétendant que le régime au pouvoir dans cette partie du pays doit être étendu à l'ensemble de la Corée par la force des armes.

Ce matin, la délégation roumaine a demandé la parole pour soulever une motion d'ordre. Nous l'avons fait étant donné que le représentant de la Corée du Sud a été invité à participer à notre discussion, non seulement pour faire des déclarations, mais aussi pour fournir certains éclaircissements à la Première Commission. Notre opinion n'a pas été partagée par le Président. Toutefois, la délégation roumaine estime que la raison principale de la présence d'un délégué de la Corée du Sud à ces débats est, non pas de fournir à ce représentant l'occasion d'exposer des déclarations de politique générale, mais bien de donner aux membres de la Première Commission la possibilité de lui demander des renseignements et des éclaircissements nécessaires pour montrer, sous leur vrai jour, certains aspects du problème coréen.

La Commission politique devrait réfléchir très sérieusement, par exemple, au fait que, récemment, Syngman Rhee, la principale figure politique du régime de la Corée du Sud, déclarait dans son message du nouvel an - ainsi que l'indiquait le journal 'Le Monde' du 2 janvier - que le moment viendrait bientôt où les armées sud-coréennes envahiraient la République populaire démocratique de Corée. "Les forces armées sud-coréennes - précisait Syngman Rhee - poursuivent leurs préparatifs en vue d'une marche vers le Nord."

Le représentant de la Corée du Sud a fait ici une ample déclaration sur l'attachement de son gouvernement aux principes et aux buts des Nations Unies. Il s'est livré à des attaques et à des calomnies contre la République populaire démocratique de Corée ainsi que contre d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. La délégation roumaine demande que le représentant de la Corée du Sud explique à la Commission politique comment peuvent se concilier les déclarations agressives du Chef du gouvernement qu'il représente et ses propres déclarations agressives faites ici même, avec les buts et les principes des Nations Unies. Comment peut-on concilier le prétendu attachement aux buts et principes des Nations Unies avec les déclarations et les actions du Gouvernement de la Corée du Sud, dirigées en vue de rompre l'armistice en Corée, armistice qui a été signé par des forces qui combattaient sous le drapeau des Nations Unies.

M. Mezincescu (Roumanie)

Il est évident que le Gouvernement de la Corée du Sud mène une politique de duplicité : l'une présentée ici dans le cadre des débats de la Commission politique de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin d'induire en erreur l'Organisation des Nations Unies et l'opinion publique mondiale, et l'autre pratiquée et proclamée dans son propre pays.

A l'abri de cette politique de duplicité, le Gouvernement sud-coréen espère pouvoir mettre en oeuvre ses plans destinés à troubler la paix en Extrême-Orient.

Dans de telles circonstances, la décision imposée à la Commission politique par une majorité qui a suivi la position des Etats-Unis, est un dangereux encouragement accordé aux milieux agressifs de la Corée du Sud.

Selon l'avis de la délégation roumaine, la Première Commission doit réfléchir très sérieusement aussi au fait que les gouvernants de la Corée du Sud ne se bornent pas à faire des déclarations agressives. Le Gouvernement sud-coréen oriente toute l'économie nationale de la Corée du Sud vers la préparation et le déclenchement d'une nouvelle agression. Selon les données officielles qui sont assurément au-dessous de la réalité, le Gouvernement sud-coréen maintient sous les armes environ 750.000 hommes, ce qui place la Corée du Sud au quatrième rang au point de vue des effectifs militaires mondiaux et ce qui est évidemment contraire aux possibilités matérielles et au nombre d'habitants de ce pays. Plus de 54 pour 100 du budget d'Etat de la Corée du Sud, et la presque totalité de l'aide américaine qui s'élève à de nombreux millions de dollars sont affectés aux dépenses militaires.

Les effets désastreux de cette politique, au point de vue économique, sont mentionnés dans les documents mêmes présentés à la onzième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, bien que ces documents aient la tendance prononcée d'embellir la réalité.

En contraste manifeste avec la politique agressive des milieux dirigeants sud-coréens, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée mène une politique conséquente d'unification pacifique du pays. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a déclaré solennellement qu'il n'utiliserait pas ses forces armées contre la partie sud-coréenne, aussi longtemps que celle-ci ne déclencherait pas la guerre contre la République populaire démocratique de Corée. Par décision du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, en date du 31 mai 1956, les forces armées nord-coréennes ont été réduites de 80.000 hommes.

Le soutien accordé par les Etats-Unis à la politique agressive menée par le Gouvernement sud-coréen est contraire à l'intérêt qu'il y a à transformer l'armistice actuel de Corée en une paix juste et durable. Des faits tels que les violations répétées de la Convention d'armistice par la partie américano-sud-coréenne, et la suspension de l'activité des groupes neutres d'inspection auprès de la Commission de Surveillance de l'armistice, sont autant de pas dangereux dans la direction de la rupture de l'Accord d'armistice.

Pour ce qui est du projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis (A/C.1/L.158), la délégation roumaine estime que ce projet tend à obtenir une confirmation nouvelle de l'ancienne politique non réaliste. Une décision d'extension des pouvoirs de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le redressement de la Corée, afin "d'observer les élections dans toute la Corée", décision que serait prise en l'absence et sans l'accord des représentants de la République populaire démocratique de Corée, ne saurait contribuer de façon positive à la solution du problème de l'unification de la Corée. Elle ne pourrait que contribuer à l'aggravation de la tension existante.

Pour quiconque considère la réalité de façon objective, il est évident que la direction dans laquelle les Etats-Unis continuent à entraîner l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne le problème de l'unification de la Corée, ne peut aboutir à trouver une solution équitable.

Afin de rendre possible la solution de ce problème, tous les efforts doivent être concentrés en premier lieu pour éliminer l'ingérence étrangère qui constitue le principal obstacle dans la voie de la réalisation du puissant désir d'unification du peuple coréen.

Le problème de l'unification de la Corée intéresse tous les peuples ópris de paix du monde entier. Il est de l'intérêt de la paix générale qu'il trouve une solution équitable. Mais c'est en premier lieu le problème du peuple coréen qui est, sans conteste, directement intéressé à sa solution.

En partant des données réelles du problème, il est clair que le rétablissement de l'unité nationale du peuple coréen en un Etat démocratique et indépendant ne peut être réalisé que par le peuple coréen lui-même, par la voie du rapprochement

M. Mezincescu (Roumanie)

entre les deux parties du pays qui constituent aujourd'hui des Etats différents, ainsi que par le développement de la collaboration entre ces deux parties.

Afin que le peuple coréen puisse manifester librement sa volonté, il est nécessaire de procéder le plus rapidement possible au retrait de toutes les forces militaires étrangères de la Corée, y compris les forces militaires des Etats-Unis et les détachements de volontaires chinois, et que soit mis fin à l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures du pays.

Le peuple coréen est un peuple de culture millénaire, qui a une riche expérience de lutte pour sa liberté et son indépendance nationale. Il est sans aucun doute pleinement capable de résoudre tout seul ses propres problèmes et, avant tout, sans l'ingérence de personne.

La délégation roumaine considère que la solution pacifique de la question coréenne représenterait un pas important vers la consolidation de la paix en Extrême-Orient et serait une importante contribution pour le maintien de la paix mondiale, par l'élimination d'une source de tension internationale.

Le peuple roumain et le gouvernement de la République populaire roumaine considèrent avec une sympathie toute particulière et soutiennent les efforts déployés par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et par le peuple coréen en vue de l'unification pacifique de la Corée. Ainsi qu'il a été souligné à l'occasion de la visite à Bucarest de la délégation gouvernementale de la République populaire démocratique de Corée, les relations entre la République populaire roumaine et la République populaire démocratique de Corée se déroulent sur la base d'une pleine compréhension, d'un respect réciproque et de la collaboration fraternelle. De telles relations correspondent pleinement aux intérêts des deux peuples et à l'intérêt général qui est de renforcer la paix dans le monde entier.

Appréciant comme il se doit l'importance de la solution pacifique du problème coréen, la délégation roumaine se prononcera contre le projet de résolution proposé par les Etats-Unis et soutiendra toute initiative fondée sur une appréciation réaliste de la situation et ayant pour but de créer les conditions nécessaires pour que le peuple coréen puisse manifester - à l'abri de toute immixtion étrangère - sa volonté légitime d'unité et d'indépendance nationale.

M. SCHIFF (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Lorsque la Commission a discuté de l'ordre dans lequel les questions soumises à son attention devraient être inscrites à l'ordre du jour, on aurait pu penser que le problème de Corée n'avait pas une grande importance. Cependant, c'est lui qui a occupé la première place de l'ordre du jour. Ma délégation estime que cette décision reflète bien l'importance du problème et l'intérêt que portent les Nations Unies au sort de la Corée.

Les Nations Unies ont assumé une responsabilité considérable en Corée en mettant fin, tout d'abord, à l'agression et en essayant, ensuite, de parvenir à un règlement pacifique. La mission des Nations Unies consiste à réaliser des progrès vers la constitution, par des moyens pacifiques, d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique, ayant une forme représentative de gouvernement, et vers le rétablissement intégral de la paix et de la sécurité internationales dans cette région.

M. Schiff (Pays-Bas)

A Genève, les pays qui ont participé, au nom des Nations Unies, à la Conférence politique de Genève sur la Corée, ont formulé deux principes qu'ils estimaient fondamentaux pour permettre d'atteindre les objectifs fixés. Le premier de ces principes est que les Nations Unies sont habilitées à participer à un règlement de la question de Corée; le deuxième est que l'établissement d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique sera fondé sur des élections libres sous le contrôle des Nations Unies, le nombre de représentants à l'Assemblée législative élue pour toute la Corée étant directement proportionnel au nombre des habitants de l'ensemble du pays.

On ne saurait blâmer les Nations Unies du fait que leurs efforts en ce sens n'ont pas encore été couronnés de succès jusqu'à présent. Y a-t-il quelque chose d'inacceptable dans nos projets pour quiconque veut réellement régler la question de Corée conformément à l'intérêt du peuple coréen? Certainement pas. La partie qui est directement responsable de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons en Corée, c'est celle qui prétend vouloir régler le problème coréen, mais qui n'a que trop clairement montré que son but véritable est d'étendre à la Corée du Sud le régime de la Corée du Nord.

Les communistes ont refusé de reconnaître l'autorité des Nations Unies; ils ont refusé d'accepter leurs objectifs, ou, plutôt, ils veulent les interpréter de telle sorte que les élections libres et la forme représentative de gouvernement ne seraient que dérision. En même temps, ils nous demandent de participer à une conférence pour régler le problème définitivement, c'est-à-dire selon les intérêts communistes.

Peut-on reprocher aux Nations Unies de se montrer inflexibles dans leur refus d'accepter des principes qui sont un déni des principes fondamentaux de l'Organisation? Une telle situation ne laisse pas le choix aux Nations Unies. Elles ne peuvent que réaffirmer leurs objectifs et continuer à accorder à la République de Corée toute l'aide dont elle peut avoir besoin pour renforcer son économie. Des progrès ont déjà été réalisés en ce sens, mais nous devons continuer nos efforts, même si rien ne nous permet d'être optimistes quant aux possibilités d'obtenir un rapide succès.

Les Nations Unies ne doivent surtout pas perdre de leur intérêt pour les affaires de Corée ni abandonner leurs objectifs. Si nous ne conservions pas la même attitude, nous risquerions de perdre les avantages qui ont été obtenus, grâce à nos efforts, pendant tant d'années. Les événements, lourds de dangers, qui se passent dans les autres parties du monde retiennent notre attention, mais nous ne

M. Schiff (Pays-Bas)

uevons pas pour autant éluder nos responsabilités à l'égard du peuple coréen.

Les vues de ma délégation se trouvent reflétées dans le projet de résolution présenté par les Etats-Unis et auquel nous donnerons notre appui.

Je voudrais, enfin, dire quelques mots concernant la question des anciens prisonniers de la guerre de Corée. Ma délégation a lu avec intérêt le rapport présenté à cet égard par le gouvernement indien et a écouté attentivement la déclaration que le représentant de l'Inde a faite cet après-midi concernant les progrès réalisés jusqu'à présent vers la solution du problème. Nous sommes heureux de constater qu'un règlement définitif est proche, grâce à la coopération des gouvernements de l'Argentine et du Brésil, grâce également aux efforts déployés par le Gouvernement de l'Inde lui-même, qui a mérité ainsi la reconnaissance, non seulement des anciens prisonniers, mais encore des Nations Unies.

Nous sommes reconnaissants aux délégations de l'Equateur, du Salvador et du Vénézuéla pour avoir exprimé ces sentiments dans un projet de résolution et ma délégation se propose de voter en sa faveur.

M. PEREZ-PEREZ (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : En intervenant dans la discussion de cette question, ma délégation est consciente de l'importance du problème de Corée. Si l'Assemblée générale a examiné le problème année après année sans aboutir à une solution, cela ne signifie pas que notre intérêt ait diminué en quoi que ce soit. Il s'agit là, en effet, d'un problème auquel les Nations Unies ont accordé une attention toute particulière et qui a fait l'objet de décisions très importantes en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation regrette que nous nous réunissions à nouveau sans être saisis d'un projet de solution satisfaisante, mais il suffit de lire le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée pour se rendre compte des difficultés constamment rencontrées par la Commission dans l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée. Si les autorités de la Corée du Nord se refusent à faciliter la tâche de la Commission des Nations Unies, celle-ci ne pourra faire que peu de progrès dans ses travaux et la solution du problème ne sera pas toute proche. Il est donc logique de lancer un nouvel appel afin que toute ingérence soit évitée dans les travaux de la Commission.

M. Perez-Perez (Vénézuéla)

On a souligné le passage du rapport qui montre que les autorités de la Corée du Nord veulent établir des contacts avec la Corée du Sud. Il est certain que des propositions ont été faites hors des Nations Unies pour trouver une solution. Mais, même si ces propositions étaient acceptées, toute discussion du problème devrait avoir pour point de départ les principes acceptés, en 1954, à la Conférence de Genève, et repris par l'Assemblée générale. C'est à cette fin que tend le projet de résolution des Etats-Unis. Ce texte reflète fidèlement l'esprit des décisions antérieures de l'Assemblée générale et la définition qu'elle a donnée des objectifs à atteindre pour résoudre le problème coréen. Ces objectifs n'ont pas varié. Il est donc raisonnable de penser que la Commission des Nations Unies doit poursuivre ses travaux.

Nous donnerons notre appui au projet de résolution des Etats-Unis et nous espérons vivement qu'au cours de cette année même la Commission pourra progresser dans sa mission difficile.

M. Perez-Perez (Venezuela)

Mon gouvernement a apporté sa contribution économique au relèvement de la Corée. Les rapports que nous avons reçus nous permettent de constater comment la République de Corée panse ses blessures et se réorganise dans tous les domaines de sa vie nationale. Ma délégation espère que la République de Corée pourra bientôt jouir de tous ses droits en tant que Membre des Nations Unies.

Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport sur les anciens prisonniers de guerre présenté par la délégation de l'Inde. A cette occasion, ma délégation désire rendre hommage au Gouvernement de l'Inde pour la tâche humanitaire qu'il a su mener à bien. Ces félicitations s'adressent également à l'Argentine et au Brésil qui, avec générosité, ont accueilli certains des anciens prisonniers. Ma délégation approuve donc l'intervention faite ce matin par le représentant du Salvador et elle a accepté de présenter un projet de résolution félicitant ces pays. Ainsi que l'a déclaré fort justement le représentant du Salvador, nous avons accepté, après un échange de vues, de présenter, avec la délégation de l'Equateur, un projet de résolution qui reprend l'idée exprimée par plusieurs délégations pour remercier les gouvernements en question de l'effort qu'ils ont accompli. J'espère que toutes les délégations appuieront notre projet de résolution.

M. de GUIRINGAUD (France) : Notre Commission s'est, depuis 1954, attachée à trouver une solution au problème coréen. Le représentant des Etats-Unis rappelait très justement, avant-hier, les deux principes fondamentaux adoptés à la Conférence de Genève et dont il ressort que la réunification de la Corée par le moyen d'élections libres demeure l'un des objectifs de notre Organisation. La position du Gouvernement français à l'égard de la question coréenne est bien connue de cette Commission et il me paraît inutile de faire à ce sujet une longue déclaration. Comme le soulignait, en 1954, le Ministre français des affaires étrangères, nous demeurons attachés au principe d'élections libres de part et d'autre du trente-huitième parallèle, sous la garantie d'un contrôle international, de manière à permettre la création d'un Gouvernement coréen unique et réellement représentatif.

Cette position, comme je viens de le dire, n'est pas nouvelle. On sait qu'elle fut également celle de la majorité des Membres de cette Organisation, ainsi qu'il

M. de Guiringaud (France)

ressort des résolutions adoptées au cours des sessions précédentes. Il a été dit ici, à plusieurs reprises, que ces résolutions sont restées lettre morte. Nous connaissons, certes, la responsabilité dans cette situation de certains Etats, de ceux qui se sont continuellement refusés à mettre en application les vœux de l'Assemblée. Nous n'en regrettons pas moins vivement que notre Organisation, en Corée comme ailleurs, n'ait pas encore été en mesure d'aboutir à une solution pratique du problème.

Nous nous trouvons aujourd'hui en présence de deux projets de résolutions. Le premier, dû à l'initiative de la délégation des Etats-Unis, vise la question fondamentale de la réunification. Il commence par rappeler les principes au nom desquels la France, de concert avec quatorze autres pays, a combattu en Corée pour repousser l'agression. Il demande ensuite l'application de ces principes réaffirmés en différentes occasions par l'Assemblée générale et, enfin, il invite la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée à poursuivre ses travaux dans cette direction. Il s'agit donc d'un pas modeste, mais réel, vers ce que nous considérons comme la bonne voie.

Le deuxième projet de résolution, qui vient de nous être présenté par les délégations de l'Equateur, du Salvador et du Venezuela, intéresse la question humanitaire des prisonniers de guerre. Il rend hommage aux réalisations généreuses des Gouvernements de l'Inde, de l'Argentine et du Brésil et leur exprime la reconnaissance de l'Assemblée pour leur collaboration à la solution du problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée.

La délégation française appuie ces deux projets de résolutions et elle se prononcera en leur faveur.

La séance est levée à 17 h. 55.